B.A.L. 6266

Silviu Dragomir

# LA TRANSYLVANIE AVANT ET APRÈS L'ARBITRAGE DE VIENNE

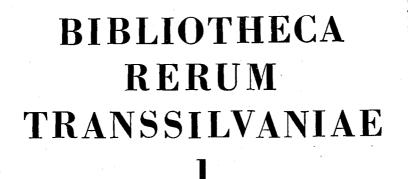
BCU Cluj / Central University Library Cluj



\*

# LA TRANSILVANIE AVANT ET APRÈS L'ARBITRAGE DE VIENNE

BCU Cluj / Central University Library Cluj



> La Transylvanie avant et après l'arbitrage de Vienne

BCU Cluj / Central University Library Cluj

Silviu Dragomir

Membre de l'Académie Roumaine Professeur à l'Université de Cluj - Sibiu



CENTRUL DE STUDII ȘI CERCETĂRI PRIVITOARE LA TRANSILVANIA SIBIU / 1943



# LA TRANSYLVANIE AVANT ET APRÈS L'ARBITRAGE DE VIENNE

BCU Cluj / Central University Library Cluj

BCU Cluj-Napoca RBCFG201901376



CENTRUL<sup>®</sup>DE STUDII ŞI CERCETĂRI PRIVITOARE LA TRANSILVANIA SIBIU / 1943

BCU Cluj / Central University Librar GCky 6 C

g(432,7),19,0 302(432,7),19,0

#### AVANT-PROPOS

Le présent travail a pour but d'éclairer un problème dont l'évolution inattendue des événements internationaux a fait un d'euil national pour le peuple roumain; il inaugure la "Bibliotheca rerum Transsilvaniae".

Cette collection d'études scientifiques consacrées à la connaisance des différents aspects de la province roumaine fait partie du programme d'activité du nouvel institut rattaché à l'université "Regele Ferdinand" de Cluj-Sibiu. Le "Centre d'études et de recherches concernant la Transylvanie" entend faire connaître au public le résultat de recherches patientes et étendues, pour répandre dans des cercles aussi larges que possible les réalités de la Transylvanie; cette terre roumaine, jadis berceau du roumanisme et source d'énergie roumaine, est aujourd'hui partie intégrante de la communauté nationale roumaine, à laquelle les bases les plus légitimes la lient naturellement. Les professeurs de l'Université roumaine de la Dacie Supérieure affirment leur ferme décision de maintenir l'esprit d'objectivité scientifique qui a présidé à l'activité qu'ils ont consacrée pendant un quart de siècle à la recherche de la vérité.

Ce travail est le premier publié par le Centre d'études et de recherches concernant la Transylvanie; ceux qui paraîtront successivement dans la "Bibliotheca rerum Transsilvaniae" se situeront tous sur le même plan. Ils tendront au but élevé que se propose notre Institut: apporter de la lumière, faire la discrimination entre vérité et illusion, entre réel et tendancieux, entre droit et injustice. Nous croyons de la sorte fournir de nouveaux instruments scientifiques permettant de mieux connaître et d'interpréter plus exactement les problèmes intéressant la Transylvanie, que des intérêts étrangers et des passions politiques ont souvent présentée avec partialité. Nos travaux seront aussi, nous l'espérons de toute notre âme, des contributions scientifiques défendant le droit et la justice que la nation roumaine revendique dans la future organisation internationale.

SILVIU DRAGOMIR

BCU Cluj / Central University Library Cluj

### TABLE DES MATIÈRES

### Chapitre 1.

Onaprii C 1.
Aperçu sommaire sur la Transylvanie. Sa situation ethnique. La net ériorité de l'élément roumain. — — — — — — — — —
Chapitre II.
La Banat et la plaine de la Tisa liés à la Transylvanie. Ces territoir partie intégrante de l'espace ethnique roumain.
Chapitre III.
La Tranylvanie, territoire ethnique rcumain, berceau du peuple et de troumain.
Chapitre IV.
La Transylvanie territoire ethnique roumain, à la lumière des cartes ants étrangers. Les hommes d'État hongrois partagent cette opinion. —  BCU Cluj / Central University Library Cluj  Chapitre V.
La Transylvanie, partie intégrante de l'unité géographique du bassin ca iique et de l'unité économique roumaine. — — — — — —
Chapitre VI.
La Transylvanie dans le cadre de l'Unité politique de l'État roumain. Di ions historiques, — — — — — — — — — — — — — —
Chaptre VII.
Les progrès de la Transylvanie sous le régime roumain. — — —
Chapitre VIII.
L'État roumain et le régime des minorités ethniques de la Transylvani
Chapitre IX.
La nouvelle configuration ethnique de la Transylvanie, après l'Acte de la 30 Août 1940.
Chapitre X.
Affaiblissement de l'organisation économique et dommages causés au
râte de la Transvivanie toute entière

#### Chapitre XI.

Le	partage	de	la	Tran	sylva	nie	en	con	tradi	ction	ı a	vec	la	logi	que	de	
l'histoire.		_			_						_	~—		~		_	50
Au	Lecteur	_		- —		_			_	_							51

#### CARTES ET TABLEAUX STATISTIQUES.

- 1. La population de la Transylvanie d'après les recensements de 1910 et 1930.
- 2. Les Roumains en Transylvanie, p. 10.
- 3. Les Hongrois en Transylvanie, p. 11.
- 4. Les Allemands en Transylvanie, p. 13.
- 5. Roumanie: les majorités ethniques dans le milieu rural, p. 15.
- 6. Le coeur de l'État roumain, d'après Richard Hennig, p. 19.
- 7. La carte ethnico-linguistique de l'Institut Agostini Novaro (1916), p. 20.
- 8. La fron ière entre les territoires ethniques des Roumains et des Hongrois, p. 21
- 9. La carte ethnique roumaine d'après le prof. Karl Haushoffer (1923), p. 22.
- 10. Tableau de la population cédée et conservée, p. 42.
- 11. Roumanie: les zones ethniques, p. 43.
- Bassins de communications desorganisés par les cessions de territoires d'après
   M. Popa-Veres. BCU Cluj / Central University Library Cluj

# CHIFFRES ABSOLUS

# CHIFFRES ABSOLUS

# **POURCENTAGE**

	To	otal	R	loumains	Hongr	ois	Allen	nands	Autres n	ationalités		Roun	nains	Hon	grois	Allei	nands 3	Autres no	tionalités
	1910	1930	1910	1930	1910	<u>1930</u>	1910	1930	1910	1930	Total	1910	<b>19</b> 30	1910	1930	1910	1930	1910	1930
Total	5,263.602	5.548.363	2.830.040	3.207.880	1.664.296	1.353.276	565.116	543.852	204.150	443.355	100.0	53.8	<b>57.8</b>	31.6	24.4	10.7	9.8	3.9	8.0
Transylvanie																			
Alba	221.618	212.749	171.483	173.401	39.107	24.028	7.269	7.583	3.759	7.737	100.0	77.4	81.5	17.6	11.3	3.3	3.6	1.7	3.6
<b>Brașov</b> :	101.199	168.125	35.091	83,948	35.372	44.761	29.542	33.348	1.194	6.068	100.0	34.7	49.9	34.9	26.6	29.2	19.8	1.2	3.7
Ciuc	145.720	145.806	18.032	20.976	125.888	120.627	1.080	439	<b>72</b> 0	3.764	100.0	12.4	14.4	86.4	82.7	0.7	0.3	0.5	2.6
Cluj	286.687	. 334.991	161.279	204.139	111.439	100.759	8.386	2.788	5.583	27,305	100.0	56.3	60.9	38.9	30.1	2.9	0.8	1.9	8.2
Făgăraș	95.174	86.039	84.436	67.375	6.466	4.768	3.236	10.750	1.036	3.146	100.0	88.7	78.3	6.8	5.5	3.4	12.5	1.1	3.7
Hunedoara	340.135	332.118	271.675	272.283	52.720	37.584	8.101	8.282	7.639	13.969	100.0	79.9	82,0	15.5	11.3	2.4	2.5	2.2	4.2
Mureș	219.589	289.546	71.909	132.719	134.166	123.317	8.312	11.283	5.202	22.227	100.0	32.7	45.8	61.1	42.6	3.8	3.9	2.4	7.7
Năsăud	127.843	144.131	87.564	103.010	10.737	7.476	25.609	20.785	3.933 ·	12.860	100.0	68.5	71.5	8.4	5.2	20.0	14.4	3.1	8.9
Odorhei	124.173	130.282	2.840	6.382	118.458	119.385	2.202	464	673	4.051	100.0	2.3	4.9	95.4	91.6	1.8	0.4	0.5	3.1
Sălaj	230.140	343.347	136.087	192.821	87.312	107.662	816	16.010	5.925	26.854	100.0	59.1	56.2	37.9	31.4	0.4	4.7	2.6	7.7
Sibiu	176.921	194.619	113.672	120.738	10.159	9.085	49.757	56.999	3.333	7.797	100.0	64.3	62.0	5.7	4.7	28.1	29.3	1.9	4.0
Someş	251,936	219.355	189.443	169.942	52.181	33.870	6.902	351	3.410	15.192	100.0	75.2	<i>77.</i> 5	20.7	15.4	2.7	0.2	1.4	6.9
Târnava Mare	148.826	147.994	60.381	66.307	18.474	17.419	62.224	58.810	7.747	5.458	100.0	40.6	44.8	12.4	11.8	41.8	39.7	5.2	3.7
Târnava Mică	116.091	149.482	55.585	80.604	34.902	35.306	20.272	24.011	5.332	9.561	100.0	47.9	53.9	30.0	23.6	17.5	16.1	4.6	6.4
Trei Scaune	148.080	136.122	22.963	21.759	123.518	109.381	617	781	982	4.201	100.0	15.5	16.0	83.4	80.4	0.4	0.6	0.7	3.0
Turda	174.375	183.282	125.668	136.315	44.630	39.214	ı <b>57</b> 6	742	3.5 <i>0</i> 1	7.011	100.0	72.1	74.4	25.6	21.4	0.3	0.4	2.0	3.8
Banat											-								
Caraș )		200.929		139.651 )	22.444	5.032	55,000	25.654	20.70(	30.592	100.0	72.2	69.5 )	7.2	2.5	<b>}</b> <sub>12.0</sub>	12.8	8.6	15.2
Severin	465.074	239.586	335.987	183.412 ∫	33.411	15.838	55.880	23.118 ∫	39.796	17.218	100.0	<i>[ 12.2</i>	76.6 J	1.2	6.6	J 12.0	9.6	J 8.0	7.2
Timis Torontal	1 527.366	499.443	179.562	188.020	87.697	76.969	204.829	174.395	55.278	60.059	100.0	34.1	37.6	16.6	15.4	38.8	34.9	10.5	12.1
Crișana-Maramu	reş		4																
Arad	419.120	423.649	247.635	258.239	121.419	82.488	31.995	52.202	18.071	<b>30.72</b> 0	100.0	59.1	61.0	29.0	19.5	7.6	12.3	4.3	7.2
Bihor	488.465	510.318	256.052	314.109	217.275	152.942	3.458	2.288	11.680	<b>40.97</b> 9	100.0	52.4	61.6	44.5	30.0	0.7	0.4	2.4	8.0
Maramureș	145.775	161.575	73.439	93.207	28.393	11.174	26.802	3.239	17.141	<b>53.95</b> 5	100.0	50.4	57 <i>.T</i>	19.5	6.9	18.4	2.0	11.7	33.4
Satu-Mare	309.295	294.875	129.257	178.523	170.572	74.191	7.251	9.530	2.215	32.631	100.0	41.8	60.5	55.2	25.2	2.3	3.2	0.7	11.1
											1								

BCU Cluj / Central University Library Cluj

### APERCU SOMMAIRE SUR LA TRANSYLVANIE

La Transylvanie réunie en 1918 au Royaume de Roumanie, englobe les départements de l'ancienne Principauté du même nom, une bonne partie du Banat, les départements situés sur le cours inférieur des trois Criş et du Someş (Arad, Bihor, Sălaj, Satu-Mare) ainsi que le Maramureş roumain délimité par le cours supérieur de la Tisa. La grande Principauté de Transylvanie qui fut jusqu'en 1867 une province de l'empire des Habsbourg, n'est plus de nos jours qu'une notion historique dépourvue de toute signification, et au sujet de laquelle il convient surtout de remarquer la persécution séculaire à laquelle a été soumise la plus ancienne et la plus nombreuse de ses populations, celle des Roumains. La superficie de la Transylvanie dans les limites établies par le Traité de Trianon et maintenues jusqu'au 30 août 1940 s'élève d'après le recensement de 1930 à 102.787 Km² et le nombre de ses habitants à 5.548.363. Ce territoire comprend 23 départements. Cette division administrative existait déjà sous le régime hongrois et n'a subi que de légères modifications.

D'après les deux derniers recensements officiels, celui de 1910 dû au régime hongrois et celui de 1930 au régime roumain, la situation ethnique de la Transylvanie se présente comme suit:

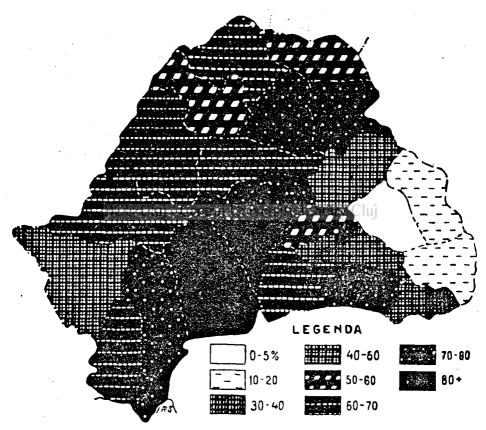
	1930.	1910.
Roumains	3.207.880	2.830.040
Sicules et Hongrois	1,353.276	1.664.296
Allemands	543.852	565.116
Divers	443.355	204.150
Total:	5.548.363	5.263.602

## Le pourcentage des diverses populations était donc:

Roumains	57,8%	53,8 %
Hongrois	24,4 %	31,6%
Allemands	9,8%	10,7 %
Juifs	3,2 %	
Divers	4,8 %	3,9 %
Total	100 %	100%

La répartition des groupes ethniques qui habitent la Transylvanie est mise en évidence par le tableau et les graphiques présentés ici (N. 1—5). Le premier indique les chiffres absolus et le pourcentage de la population par départements, les autres s'efforcent, en prenant comme critère le pourcentage par départements et par arrondissements, de rendre plus sensible la distribution de chaque nationalité.

Mais les chiffres et les graphiques ne sauraient donner une image fidèle de la répartition sur le terrain des populations de la Transylvanie. C'est



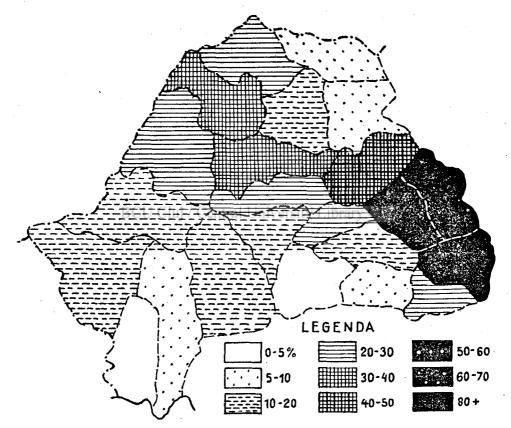
Les Roumains en Transylvanie

pourquoi, sur la base du recensement de 1930, nous allons faire une série de constatations et d'additions qui s'imposent lorsque l'on examine avec attention la situation démographique de cette province.

Les Roumains constituent la majorité absolue (57,8%) de la population de la Transylvanie tout entière. Mais le rapport réel des forces apparaît plus clairement si l'on ajoute que sur 23 départements, 20 sont peuplés en majorité de Roumains. Si l'on choisit une division administrative plus petite, on voit que les Roumains ont la majorité dans 113 arrondissements

sur 138 et que 2.979 communes sur un total de 4.087 possèdent un caractère roumain prédominant. Tous ces chiffres montrent que les Roumains constituent, par leur répartition à l'intérieur des subdivisions géographiques et administratives, l'élément de base de la population de Transylvanie.

La majorité absolue détenue par les Roumains dans toute la province s'est accentuée entre 1910 et 1930, passant de 53,8% à 57,8%. En effet, l'élément roumain est le plus vigoureux de tous ceux qui peuplent cette province. Il a pu résister, sans nulle aide, de 1867 à 1918 à l'impitoyable



Les Hongrois en Transylvanie

politique de dénationalisation à laquelle il a été soumis et il lui a suffi d'une période relativement courte de 10 ans pour compenser toutes les pertes subies.

C'est dans la région occidentale du territoire peuplé de Roumains que la majorité de ces derniers est la plus frappante. Les départements d'Arad, de Bihor, de Salaj, de Satu-Mare et du Maramures disposent de masses roumaines compactes qui opposent un véritable mur d'isolement à l'expansion magyare. L'ancienneté de l'élément roumain dans cette zone

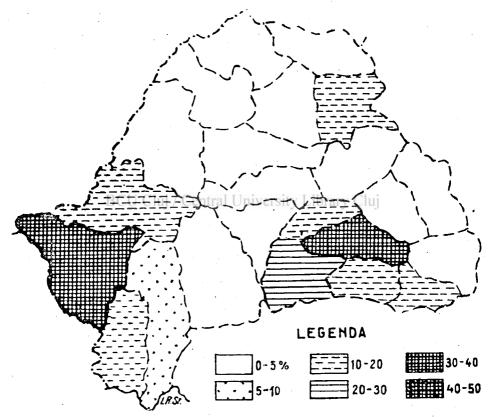
est prouvée par les documents à partir du XIII-ème et du XIV-ème siècles, alors que les infiltrations allogènes de faible ampleur et sans racines profondes n'ont ici aucune continuité historique puisqu'elles ne sont revenues dans cette région qu'après l'abandon de la Hongrie par les Turcs aux XVIII-ème et XIX-ème siècles. Cette zone de la frontière occidentale constitue donc un véritable foyer du roumanisme en Transylvanie.

Les Roumains occupent également le coeur de la Transylvanie formé par les vallées du Mures, de l'Arges, du Somes et du Cris. La présence de blocs compacts de Roumains le long de ces cours d'eau et dans les monts où ils prennent leur source prouve indiscutablement que toute la Transylvanie appartient à l'espace ethnique roumain. Ces régions exercent sur la vie de la province une influence décisive à tous les points de vue. Là où les vallées s'élargissent pour former de véritables plaines, comme c'est le cas de la vallée du Somes entre Cluj et Dej, du Mures sur le plateau transylvain, de l'Olt sous les monts du Făgăras, ou du Streiu dans le "piémont", du Retezat, la population est formée, exclusivement ou en écrasante majorité, de Roumains.

Dans deux départements, les Roumains partagent la majorité avec des populations allemandes: les Souabes de Timis-Torontal et les Saxons de Târnava Mare. Les premiers ont été colonisés après le départ des Turcs et ils contribuent, en même temps que les Souabes d'Arad et de Satu-Mare, à isoler le territoire de langue hongroise à l'ouest, du territoire roumain à l'est. Les colonies saxonnes sont plus anciennes. Leur origine remonte en effet aux XII-ème et XIII-ème siècles et, depuis, elles ont toujours joué un rôle important dans la vie économique de la région car c'est elles qui ont fondé les premières cités, les premiers centres commerciaux et qui ont entrepris l'exploitation rationnelle des richesses du pays. Du point de vue ethnique, les Saxons de Transylvanie qui forment trois groupes importants (Târnava-Mare, Sibiu et Năsăud) et des îlots moins étendus (Brasov, Reghin, Orăștie) sont enclavés au milieu du bloc roumain à l'exception de ceux de Târnava-Mare qui, à l'est, s'interposent sur une courte distance entre les masses des Sicules d'Odorhei et les Roumains. Cette situation géographique des groupes saxons et le fait que, depuis plusieurs siècles, ils ont, comme les Roumains, conservé intact leur patrimoine ethnique et national, ce qui permet à ces deux populations de vivre en paix, même dans les communes où elles coexistent, renforce la position dominante de l'élément roumain. Soulignons en outre le fait que nulle part dans le milieu rural les Saxons et les Souabes ne sont mélangés aux Hongrois et que les infiltrations de ces derniers dans les vieilles cités allemandes n'ont pu se faire que grâce à la protection de l'Etat.

Parmi les masses roumaines qui détiennent partout la majorité en Transylvanie, les Hongrois ne constituent que des îlots diffus, parfois même

sporadiques. Dans 12 départements sur 23, ils ne représentent même pas les 20% de la population, dans 5 autres, c'est à peine s'ils dépassent 20%, dans 2 ils réussissent à atteindre 30%, dans 1 ils dépassent 40% et ce n'est que dans les 3 départements du Pays des Sicules qu'ils constituent la majorité absolue. Aussi, dans la plupart des départements de Transylvanie (12) les Hongrois n'atteignent-ils même pas le pourcentage minimal qui leur permettrait de mener une existence nationale propre. La répartition de la population hongroise par arrondissements vient étayer cette



Les Allemands en Transylvanie

constatation: sur 138 arrondissements, les seuls qui soient peuplés en majorité de Hongrois, sont les 14 arrondissements du Pays des Sícules auxquels on doit ajouter ceux de la région à population mélangée de l'ouest (4), soit au total 13%. Si l'on envisage la répartition par communes, on n'en trouve que 765 sur 4.087 qui aient une majorité hongroise (18% à peine) et encore la plupart appartiennent-elles à la région des Sicules. Cette faiblesse de l'élément hongrois s'explique par son infiltration tardive et que la politique de magyarisation a outrance de l'Etat a seule rendue

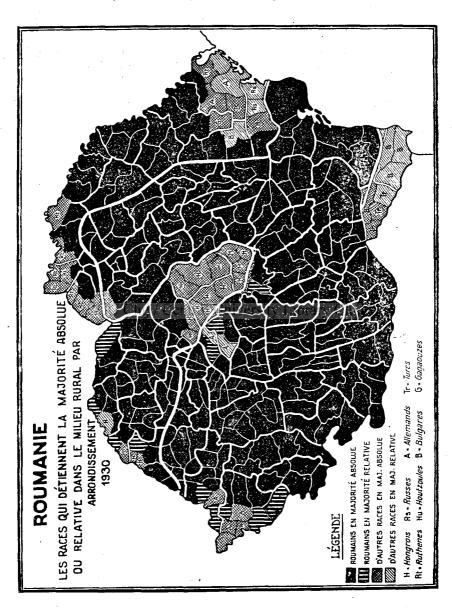
14 SILVIU DRAGOMIR

possible. Cette action systématique qui n'a récolté de succès parmi les Roumains que dans quelques villes et dans une partie du département de Sălaj n'a fait qu'accentuer la dissémination de l'élément magyar privé de consistance et que rien ne rattache au territoire de langue hongroise.

Les majorités hongroises des trois départements de Ciuc, Odorhei et Trei Scaune auxquels il faut ajouter l'angle sud-est du département du Mures font partie de l'îlot des Sicules établi au coeur même du territoire peuplé de Roumains, à l'extrémité orientale de la Transylvanie et complè. tement isolé de la masse ethnique des Hongrois. L'étroite bande de densité variable qui pourrait être considérée comme reliant les Sicules aux Hongrois de la Pusta est dominée sur toute sa longueur par des majorités roumaines. Colonisés par les rois de Hongrie dans la seconde moitié du XII-ème siècle ou plus vraisemblablement au début du XIII-ème siècle. les Sicules occupent une portion des Carpathes orientales où leurs villages sont établis surtout dans les vallées. Des indices de toute nature et particulièrement les noms de lieux prouvent qu'ils se sont superposés à une population plus ancienne, roumaine sans conteste. De nos jours encore les Roumains ont conservé dans la montagne leurs anciens établissements dans l'angle oriental du département de Ciuc, dans la moitié septentrionale de celui du Mures et dans le sud-est de Trei-Scaune. L'orientation économique du Pays des Sicules vers la plaine roumaine est un fait historique bien connu, déterminé par la situation géographique de la région et par les voies de communication qui la relient aux greniers de la Roumanie et à ses débouchés naturels vers le delta du Danube et la Mer Noire. Aussi de l'avis même d'un économiste hongrois connu (Hegedüs Loránd), le mouvement d'émigration des Sicules vers les pentes orientales des Carpathes, qui ne s'est jamais interrompu depuis 700 ans, loin d'être un accident passager, constitue un processus historique naturel car les vallées de l'Olt, de la Neagră (Feketeügy) et du Trotus se dirigent vers la Roumanie, par une porte largement ouverte, et non vers la plaine hongroise à laquelle elles semblent tourner le dos sur les hauteurs.

Dans le reste de la Transylvanie, le pourcentage des Hongrois ne s'élève que dans trois départements: il est de 21,4% dans celui de Turda, de 26,7% dans celui de Brașov et de 30,1% dans celui de Cluj. Ce fait s'explique par la politique de magyarisation des villes qui s'est poursuivie avec une intensité croissante au cours des 50 ans qui ont précédé 1918. Aussi la moitié de la population hongroise du département de Cluj est-elle constituée par les habitants de Cluj et de Huedin. L'autre moitié est représentée par la population hongroise disséminée dans des communes isolées les unes des autres et qui ne forment nulle part un îlot compact, bien que les Hongrois considèrent la région de Călata (Kalotaszeg) comme territoire

magyar. Or le nombre total des Hongrois dispersés dans trois arrondissements du département de Cluj (Cluj, Gilău, Huedin) et un arrondissement de celui de Turda (Iara de Jos) ne s'élève qu'à 34.181 en face des 104.924



Roumains. Le chiffre de la population rurale hongroise des départements de Cluj et de Turda (79.458) reste partout inférieur à celui des paysans roumains de ces départements (296.643). Braşov a été sous le régime roumain le théâtre d'un processus analogue d'urbanification car un important

contingent de Sicules s'est établi dans cette ville, attiré par les grandes industries nouvellement créées et par le trafic commercial qui a pris un essor inconnu jusqu'à ce jour.

Dans trois départements de la frontière occidentale (Bihor, Sălaj, Satu-Mare), les Hongrois, bien que deux fois moins nombreux que les Roumains, représentent cependant des minorités d'une certaine importance, (30%, 31,4%, 26,5%). Ce fait s'explique par l'expansion du territoire ethnique magyar avec lequel ces groupes sont en contact immédiat et par le mouvement de la population roumaine qui, pendant tout le Moyen Age, a émigré de ces régions vers la Moravie et la Galicie. Dans le département de Sălaj, les colonies hongroises de fraîche date sont dispersées a l'intérieur sur une assez large étendue, mais sans s'approcher nulle part du pourcentage des Roumains. Il convient de remarquer que dans toute cette zone, l'ancienneté de l'élément roumain, sa massivité et sa force de résistance ethnique sont des faits connus et vérifiés. Bien qu'ils aient été particulièrement exposés à l'expansion hongroise, les Roumains de ces trois départements ont conservé jusqu'à ce jour une prépondérance incontestée.

La supériorité ethnique des Roumains de Transylvanie est également mise en évidence par le fait que, dans le milieu rural, leur nombre dépasse partout celui des Hongrois: les 62,2% de la population rurale sont constitués par les Roumains et 21,6% seulement par les Hongrois. Les Roumains ont toujours été particulièrement bien représentés dans la classe paysanne et la couche moyenne des agriculteurs roumains surtout est beaucoup plus nombreuse et plus vigoureuse que celle des Hongrois.

Donc, quelle que que soit la carte ethnique que l'on examine, on est frappé par le bloc homogène, ininterrompu, des Roumains sur un territoire qui occupe plus des trois quarts de la Transylvanie. D'Orșova jusqu'au col de Buzău, sur une étendue de 300 km et de Ghimeș jusqu'aux sources du Prut dont 200 km. le séparent, le bloc compact des Roumains occupe les deux versants des Carpathes et s'encadre ainsi dans la vaste unité du territoire ethnique roumain.

### LE BANAT ET LA PLAINE DE LA TISA LIÉS À LA TRANSYLVANIE

Mais le Banat et la plaine de la Tisa que traversait la frontière jusqu'au 30 août 1930 sont liés eux aussi à la montagne par la continuité ethnique et par la solidarité physique et économique. Depuis les temps les plus reculés, les Roumains ont occupé les plaines du piémont" et se sont étendus jusqu'à la Tisa en suivant les vallées du Somes, des Cris et du Mures. Aucun document ne parle d'une colonisation de l'élément roumain

dans cette zone périphérique. Au contraire il existe des preuves que les masses roumaines s'avançaient autrefois beaucoup plus loin que de nos jours, vers le nord et l'est jusqu'aux Carpathes slovaques, sur le Nir et dans la Pusta, atteignant Szentes et Hodmezövásárhely. A l'époque de la conquête turque, les Roumains se sont maintenus sur tout ce territoire, comme un élément actif et indissolublement lié au sol de ses ancêtres. Les voies qui relient la Transylvanie à la plaine occidentale suivent de longues vallées peuplées exclusivement de Roumains (Hatzeg-Vallée de la Bistra, Dobra-Lugoj, Deva-Arad, Brad-Chisineu) ou des plateaux dont la population est aussi presque entièrement roumaine (Cluj-Oradea, Dej-Somcuta). Quel que soit le chemin que l'on emprunte vers l'ouest et le nord-ouest, on traverse des régions purement roumaines. Les villes de Satu-Mare, Careii, Oradea, Arad et Timisoara sont des centres orientés vers le plateau transylvain. Elles sont situées au débouché des passages qui mènent vers le coeur de la province, dans la zone de contact entre la plaine et la montagne. Ces cinq centres sont reliés à la Transylvanie et entre eux par 34 artères principales de communication alors qu'il n'en existe vers la Hongrie que 12 qui ont été construites avant 1918 par le régime hongrois. L'industrie de ces villes a toujours été et continue à être alimentée par des matières premières provenant de l'est: la houille, le bois et les métaux qui abondent dans les montagnes voisines constituent, en effet, la principale condition de développement de toutes ces villes. En revanche, les céréales, les légumes et les autres produits de la plaine prennent régulièrement le chemin des marchés transylvains. Sous l'ancien régime hongrois, Oradea, Arad, Timișoara et Satu-Mare étaient déjà des chefs-lieux de départements dont le territoire formait transition entre la montagne et le bord extérieur des Carpathes occidentales. Les départements du Bihor et d'Arad s'étendaient, en fait, bien plus vers la région montagneuse de l'est que vers la plaine du pourtour, ce qui explique qu'ils se soient encadrés de préférence dans la vie économique de la zone des montagnes et des collines.

Le Banat entouré par trois cours d'eau, le Mures, la Tisa et le Danube, et appuyé sur la chaîne de montagnes qui le sépare de la Transylvanie, est le prolongement naturel du bassin carpathique et fait partie intégrante du territoire peuplé de Roumains. Que l'on envisage la répartition de la population dans les frontières actuelles ou que l'on prenne comme base des appréciations statistiques les frontières d'avant 1918, une constatation s'impose: c'est que les Roumains détiennent la majorité absolue dans le Banat roumain et la majorité relative si l'on considère le territoire entier situé entre les Carphates, le Mures, la Tisa et le Danube. Il est vrai que, à mesure que l'on avance vers l'ouest, les masses roumaines s'éclaicissent alors que les îlots allogènes gagnent en importance. Mais si l'on examine de plus près le tableau ethnographique de la région, on observe que l'élé-

18 SILVIU DRAGOMIR

ment roumain est le seul à être représenté partout, dans tous les départements et dans tous les milieux, alors que les Hongrois ne possèdent de groupes importants que dans les villes, que les Serbes n'existent qu'à l'ouest du Banat et que les uns et les autres sont complètement absents de la partie centrale et orientale. Le groupe compact des Allemands (Souabes) colonisés dans la région comprise entre Lipova et Arad, Timisoara et Kikinda, de même que les quelques villages de Hongrois transplantés à une époque récente, ont tenté de modifier en partie la physionomie ethnique de la province. Ces efforts n'ont pu faire du Banat une zone mixte car la supériorité ethnique des Roumains demeure partout évidente. Les établissements roumains occupent le coeur même du Banat et contrôlent les principales voies de communication de la province. Ils sont, de plus, en étroit contact avec les masses compactes de Roumains qui se trouvent au-delà du Mures et dans la région d'Hunedoara.

### LA TRANSYLVANIE, TERRITOIRE ETHNIQUE ROUMAIN

La Transylvanie appartient donc incontestablement au territoire ethnique roumain. Aussi bien du point de vue historique que sous le rapport linguistique et ethnographique, elle constitue un centre de rayonnement roumain. En effet, quelles que soient les objections que l'on élève contre la persistance de l'élément roumain dans l'espace carpathique, il est un fait qu'on ne saurait désormais nier car toutes les recherches anciennes et récentes viennent le confirmer: c'est que l'élément roumain de Transylvanie a joué un rôle prépondérant dans la fondation des deux principautés, d'une part grâce à sa vigoureuse expansion ethnique qui ne s'est jamais ralentie au cours des siècles, d'autre part grâce à des chefs, représentants authentiques de la race qui ont conquis l'indépendance politique et mis fin à la pénétration des influences étrangères, faisant ainsi les premiers pas vers la libération du territoire ethnique roumain. Les recherches les plus récentes des linguistes (Gamillscheg, Iaberg, Pușcariu) montrent, elles aussi, que la Transylvanie constitue le foyer du roumanisme norddanubien, le "berceau" d'où la langue roumaine s'est répandue vers la plaines de l'ouest, de l'est et du sud. On ne saurait voir une simple coincidence dans le fait que c'est en Transylvanie, ou plus exactement dans les régions occidentales de la province, dans le Banat et la Crisana que se sont le mieux conservés de nombreux éléments latins disparus des autres régions.

Dans le domaine éthnographique également, le versant transylvain des Carpathes exerce une influence prédominante. C'est de là qu'à travers les défilés du Jiu, de l'Olt, de Bran, des Dragoslave, ou de Buzău, se sont répandus très loin vers le sud, les coutumes, les types de costumes nationaux, et les formes caractéristiques de la civilisation matérielle. A ce point de vue, les régions de Năsăud et du Maramureș sont en contact étroit avec la Moldavie et la Bucovine.



Le coeur de l'État roumain, d'après Richard Hennig (Geopolitik)

C'est donc à juste titre que le géographe allemand Hennig nomme la Transylvanie un "Horststaat" et que le géographe roumain Mehedinți voit en elle le noyau à partir duquel s'est développé l'Etat roumain.

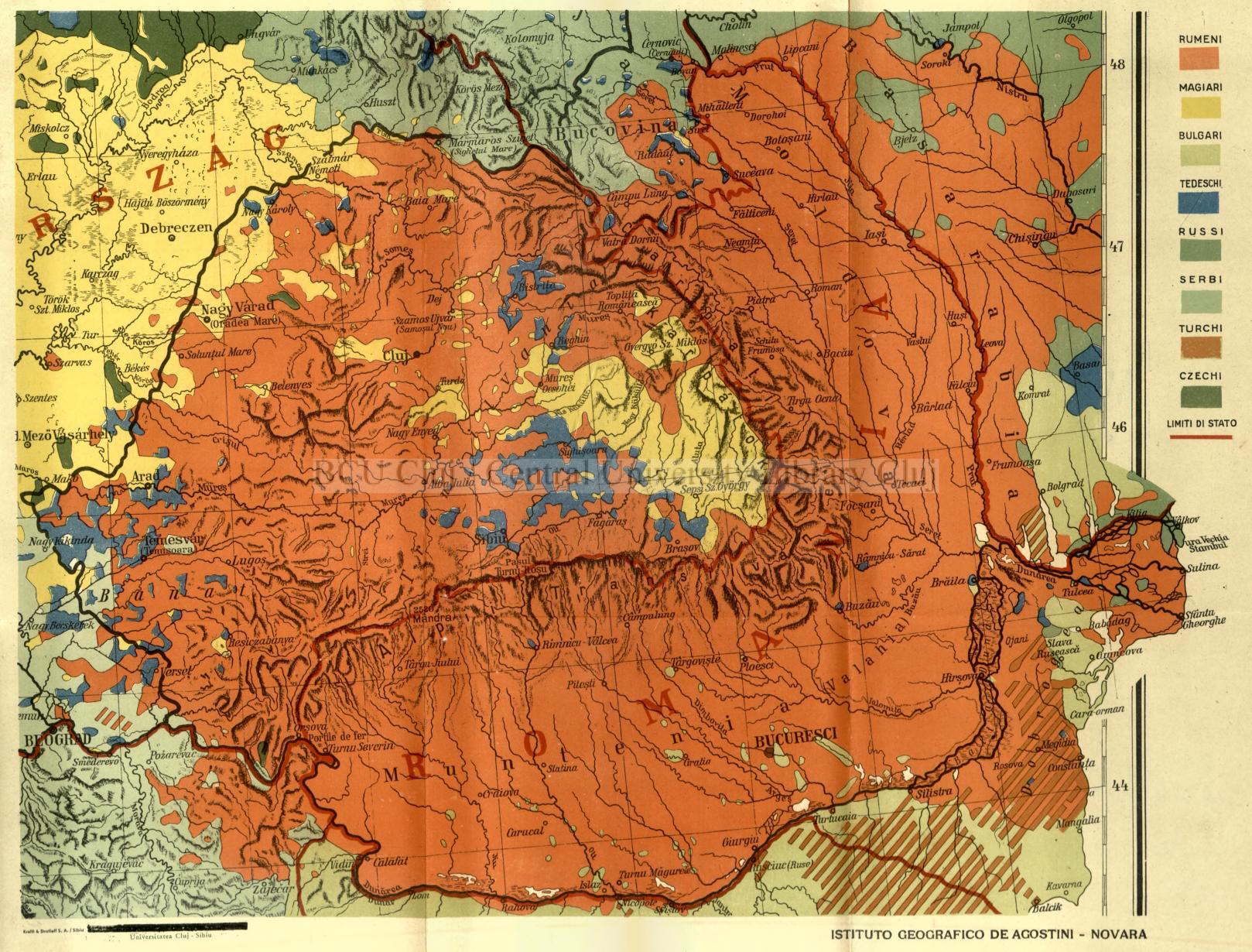
Ce qui donne une importance particulière à l'élément roumain sur tout le territoire de la Transylvanie, c'est la prédominance incontestée de sa classe paysanne. C'est en effet le paysan qui indique dans quelle mesure un peuple a pris racine sur un territoire, c'est lui qui réalise la symbiose intime entre l'homme et le sol, imprimant à ce dernier le caractère même de sa race. Si la Transylvanie est restée une terre roumaine, en dépit d'une longue domination étrangère, c'est surtout grâce à sa couche paysanne, vigoureuse, conservatrice et pleinement consciente de ses buts politiques et nationaux. Doué d'une incomparable puissance biologique, le paysan roumain a résisté victorieusement non seulement à la pression politique hongroise, mais encore aux tendances d'expansion ethnique d'autres peuples. Aucune force n'a réussi à l'arracher à son sillon ou à transformer son caractère national. Au contraire, les masses paysannes des Roumains de

20 SILVIU DRAGOMIR

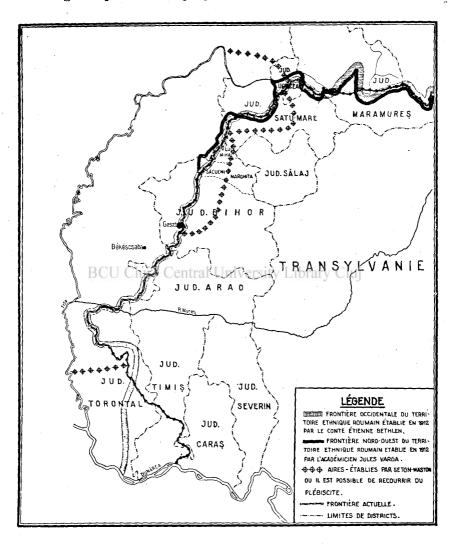
Transylvanie sont d'intarissables sources d'énergie qui ont transformé, au prix d'efforts persévérants, les aspirations nationales en réalités. Ce sont les villages roumains qui s'échelonnent sans interruption du Maramures au Danube et d'Arad à Brașov qui ont fait de la Transylvanie une terre roumaine: la persistance de leurs coutumes patriarcales parle en faveur de leur ancienneté, leur présence dans toutes les régions du plateau transylvain et dans les régions voisines de la plaine de la Tisa est une preuve éloquente que les Roumains ont toujours été l'élément prédominant sur la stabilité duquel se sont fondées et maintenues les formations politiques qui se sont succédé dans la province. Sans la présence du paysan roumain, sans son labeur incessant, il aurait été impossible d'organiser en Transylvanie un Etat prospère. Alors qu'il n'était encore qu'un serf lié à la terre, le paysan roumain a imprimé le caractère de sa race aussi bien aux établissements ruraux qu'aux marchés qui s'échelonnent jusqu'aux portes des villes modernes. Depuis son émancipation du joug féodal, au cours de la seconde moitié du XIX-ème siècle, son développement a pris un essor que rien n'a pu entraver, et la liberté dont il jouit depuis 1918 dans l'Etat roumain unitaire qui lui a restitué une partie du sol par une réforme agraire dont le besoin se faisait impérieusement sentir, l'a rendu plus conscient que jamais de son droit à l'existence sur un territoire qui appartient en propre à sa race. Les châteaux et les demeures féodales hongroises des villages transylvains ne sont plus que les vestiges d'une domination évanouie et les villes créées de toutes pièces pour une population amenée de régions lointaines représentent, dans ce milieu purement roumain, des éléments étrangers, des bastions hostiles élevés sur le sable et destinés à s'écrouler au premier souffle de la tempête.

### LA TRANSYLVANIE A LA LUMIÈRE DES CARTES ETHNOGRAPHIQUES ÉTRANGÈRES

Les cartes du géographe Paul Langhans (Der rumänische Volksboden und die staatliche Entwicklung des Romänentums, 1915) et la carte dite ethnico-linguistique (1916) de l'institut Agostini-Novaro, ne laissent planer aucun doute sur le fait que la Transylvanie appartient au territoire ethnique roumain. Le mérite de la carte de Langhans est de montrer clairement le caractère insulaire des établissements hongrois de Transylvanie et le bloc massif des Roumains qui prédomine catégoriquement, encore que les taches blanches qui figurent les vides des cimes élevées en altèrent quelque peu l'aspect. La carte établie par les soins de l'Institut Géographique d'Agostini Novaro (1916) montre, elle aussi, l'étendue incontestée du territoire roumain jusqu'à la fronitère linguistique très visible entre



Arad—Salonta—Oradea—Satu-Mare et la vallée supérieure de la Tisa. Cette carte se base sur les mêmes principes que celle de Langhans, mais ses couleurs mettent plus clairement en évidence la prédominance ou la supériorité ethnique incontestable des Roumains. Il n'est pas jusqu'aux savants hongrois qui se sont proposé d'interpréter les derniers recense-



ments hongrois de 1900 et 1910 qui ne reconnaissent comme frontière linguistique une ligne voisine de celle qui, jusqu'au 30 août 1940, séparait la Hongrie de la Roumanie. Les études détaillées de Paul Balogh (1902) au sujet de cette frontière linguistique et des îlots ethniques dispersés en territoires étrangers sont particulièrement révélatrices. La ligne de contact

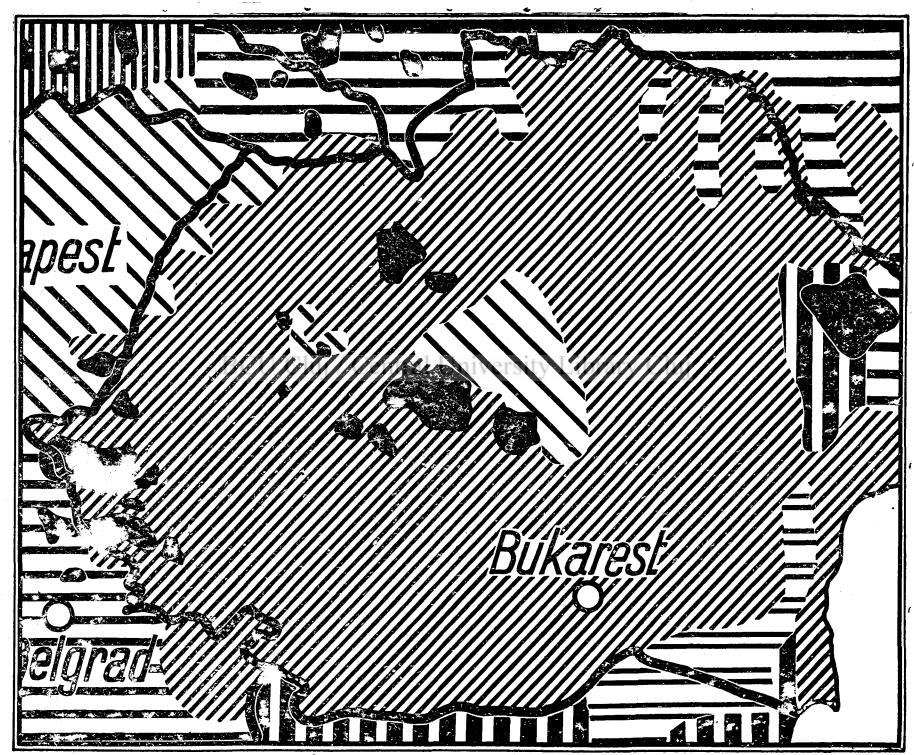
22 SILVIU DRA GOMIR

du roumain et du hongrois suit, sur presque toute sa longueur, la zone située au nord du Mureș, de Mako à Sătmar. Ce n'est que dans le Banat que ces deux langues s'écartent l'une de l'autre, séparées, surtout, par le bloc des Souabes.

D'ailleurs les études les plus sérieuses des hommes d'état hongrois confirment pleinement ces allégations. Dans son discours de réception à l'Académie hongroise, Jules Vargha, ancien directeur de la statistique hongroise, citait comme faisant partie du territoire ethnique roumain: les circonscriptions de Valea lui Mihai, Secuieni et Marghita dans le Bihor, le département de Sălaj tout entier, celui de Satu-Mare à l'exception des circonscriptions purement hongroises, les circonscriptions administratives du district d'Ugocea situées au sud de la Tisa et les circonscriptions du Maramures peuplées de Roumains (Budapest Szemle, 1912, p. 340). Les limites fixées par l'académicien hongrois sont d'autant plus précieuses qu'elles concernent justement le territoire en litige et marquent les bornes du "territoire ethnique roumain" (olahsag területe). Le comte Etienne Bethlen lui-même, ancien président du conseil hongrois reconnaissait en 1912 dans un ouvrage de polémique dirigé contre les Roumains, que ces derniers, bien que ne représentant que les 16,7% de la population totale de la Hongrie, occupent cependant une situation prédominante dans un territoire qui constitue les 38% de la superficie totale de ce pays. En d'autres termes, il reconnaissait à l'espace ethnique roumain un territoire transylvain plus étendu même (114.000 km²) que celui qui a été attribué à la Roumanie par le traité de Trianon. Pour qu'il ne puisse subsister aucun doute à cet égard, Bethlen énumère chacune des unités géographiques et administratives de l'ancienne Hongrie qui appartiennent au territoire ethnique roumain: toute la Transylvanie historique, c'est-à-dire l'ancienne principauté vassale de la couronne des Habsbourg, trois circonscriptions du Maramures situées sur la rive gauche de la Tisa, toutes les circonscriptions de Satu-Mare, du Bihor et d'Arad (ce qui correspond exactement au territoire qu'a possédé la Roumanie jusqu'au 30 août 1940), le département de Caraș-Severin en entier et plusieurs circonscriptions des départements de Timis et de Torontal. Ces constatations correspondent en effet à la réalité et viennent étayer les compétentes affirmations de Karl von Czoernig, du Dr. A. Ficker et de Kiepert, qui ont établi eux aussi avec une remarquable exactitude la frontière entre les territoires ethniques roumain et hongrois.

C'est ce qui explique que cet espace géographique soit considéré par les spécialistes allemands et anglais les plus fameux comme le territoire ethnique roumain: les limites que dessine Karl Haushoffer coïncident exactement avec la frontière de 1940; quant à Seton Watson, il ne considère comme douteuses que quelques zones réduites à l'ouest et il propose de re-

mettre à un plébiscite le soin de leur attribution.



BCU Cluj / Central University Library Cluj

## LA TRANSYLVANIE, PARTIE INTÉGRANTE DE L'UNITÉ GÉOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE ROUMAINE

La Transylvanie est indispensable à l'unité du sol roumain. Avant qu'elle ne fût rattachée au Royaume de Roumanie, celui-ci présentait une configuration arbitraire, contre-nature, alors que la Traité de Trianon a créé dans le bassin carpathique une unité à la fois géographique et économique pleinement vérifiée par une courte expérience de vingt ans.

Pour les Hongrois, les Carpathes représentaient un idéal politique qu'ils se sont efforcé d'atteindre. Pour les Roumains, ces montagnes et leur bassins larges ou encaissés constituent le centre même de leur vie. Alors qu'elles ne sont pas indispensables à la vie économique de la Hongrie, elles sont une condition primordiale d'existence pour les Roumains dont elles ont formé le berceau. C'est pourquoi la chaîne carpathique est entièrement peuplée de groupes massifs de Roumains, alors que les Hongrois, à l'exception des Sicules dont la colonisation reste de nos jours encore une énigme, n'ont jamais réussi à créer d'établissements stables au pied de la montagne. D'ailleurs, même dans la région des Carpathes orientales de Moldavie qui avoisinent le Pays des Sicules, ce sont les Roumains qui peuplent la majeure partie des deux versants. C'est sous le règne de Marie-Thérèse seulement que dans la région de Ciuc la frontière a été repoussée de la ligne de partage des eaux vers l'est.

Dans l'ancienne Hongrie ou plus exactement dans la monarchie austrohongroise, la Transylvanie occupait une situation aussi défavorable que
possible. Elle formait l'angle oriental de l'ancien empire, repliée sur ellemême dans un isolement presque total. Sa vie économique s'est maintenue
à un niveau primitif et n'a eu que des liens très relâchés avec la plaine hongroise. Elle ne s'est pas encadrée dans cette parfaite unité économique dont
les Hongrois étaient si fiers et qui n'a pourtant existé que dans leur imagination. Dans la Roumanie au contraire, la Transylvanie occupe une situation centrale avantageuse à tout les points de vue. Enserrée par les
trois chaînes carpathiques et par les anciennes Principautés Danubiennes
devenues Royaume de Roumanie, la Transylvanie apparaît comme le coeur
même de cet organisme vivant: c'est elle qui reçoit et distribue le sang à
toutes les provinces qui l'entourent.

Les statistiques hongroises elles-mêmes reconnaissent qu'avant 1910 le pourcentage des entreprises économiques ayant leur siège en Transylvanie était minime. La situation excentrique de la province ne favorisait pas la naissance des grandes industries que réclamaient la variété des ses produits et les richesses de son sol. La Transylvanie est d'ailleurs plus proche de la Mer Noire que de la Mer Adriatique, et des voies de communication directes l'unissent aux ports du Danube roumain. Grâce à ces débouchés

naturels, la vie économique de la Transylvanie a atteint, au cours des 22 ans qui se sont écoulés de 1918 à 1940, un développement qu'elle n'avait jamais connu auparavant. Les industries nouvelles qui se sont créées sur son sol en ont fait la région la plus industrielle de toute la Roumanie. Cet épanouissement s'explique, non par l'héritage que nous ont légué les Hongrois, mais par la situation privilégiée de la province dans son nouveau cadre, et par les voies de communication pratiques et directes qui l'unissent à la Mer Noire.

Grâce à la situation centrale dont elle jouit en Roumanie, les problèmes sociaux et économiques qui entretenaient dans la Transylvanie d'avant 1918 une crise endémique, ont été résolus sans même que l'Etat ait eu à intervenir. La vie économique du peuple saxon, cette ancienne colonie allemande aux solides traditions économiques et culturelles, a été complètement paralysée lors de la guerre douanière qui entraîna de 1882 à 1916 la fermeture des frontières entre la Roumaine et l'Autriche-Hongrie. Dès la réunion de la Transylvanie à la Roumanie, les signes d'une renaissance économique se sont manifestés: l'industrie et le commerce saxons ont retrouvé leur prospérité d'antan et les forces ethniques et morales de ce groupe se sont renouvelées. Le problème des Sicules qui souffraient d'être relégués aux extrêmes confins de la Hongrie s'est également résolu de lui-même du jour où ils se trouvèrent placés au milieu de la Roumanie. Les privations de naguère et la crise économique latente qui entretenaient dans la région un courant d'émigration continue ont fait place à l'aisance et à la satisfaction générales. Le chômage a complètement disparu car les ouvriers ont trouvé de l'embauche dans les régions voisines à Brasov, dans la zone pétrolifère, dans les ports et même dans la capitale du pays. Il suffisait de parcourir à l'automne de 1940 le Pays des Sicules pour se convaincre des répercussions favorables qu'avait eues pour la région l'orientation économique de la Transylvanie vers le Royaume de Roumanie.

### LA TRANSYLVANIE DANS L'UNITÉ POLITIQUE DE L'ÉTAT ROUMAIN

Dès le premier éveil chez eux de la conscience nationale, les Roumains de Transylvanie ont uni leurs efforts en une action d'émancipation politique dont le but suprême ne pouvait être que leur encadrement dans l'unité politique de l'Etat roumain. Au territoire ethnique, cette réalité plus forte que toutes les considérations historiques et même économiques, devaient correspondre des frontières politiques justifiées par le droit que possède chaque peuple de disposer de son sort.

La brutalité manifestée par l'Etat hongrois à l'égard des nationalités

subjuguées par lui, a précipité l'évolution de ce processus naturel dont l'aboutissement logique se justifie pleinement. Le jour où la monarchie des Habsbourg s'est révélée incapable de résister aux multiples forces centrifuges qui la menaçaient de ruine, les Roumains de Hongrie et de Transylvanie ont compris que le moment était venu de proclamer leur indépendance et leur unité nationale. La base qui justifie de nos jours encore le rattachement de la Transylvanie à l'Etat Roumain unifié est donc une résolution prise par le peuple roumain lui-même. Lors de la grande assemblée nationale qui se tint à Alba-Iulia le 1 décembre 1918, et à laquelle 1228 délégués représentaient toutes les classes du peuple roumain des territoires situés au nord et à l'est des Carpathes, la volonté de cette nation s'est exprimée librement et sans équivoque. Les Saxons de Transylvanie ont manifesté leur sens très vif des réalités en déclarant à l'assemblée qu'ils tinrent à Mediaș, le 8 janvier 1919, que "le peuple saxon se considerait comme faisant partie de l'empire roumain et que ses enfants seraient des citoyens de cet Etat". Leur exemple ne tarda pas à être suivi par les Souabes du Banat qui, réunis à Timisoara le 10 août 1919, demandèrent le rattachement du Banat tout entier à la Roumanie convaincus que sous la protection de cette dernière leur caractère national et leur langue maternelle pourraient se développer sans entraves.

La réalisation de l'unité politique des Roumains n'est pas l'effet d'un simple hasard, mais le résultat de longs efforts et de sanglants sacrifices que l'Etat libre de Roumanie a dû consentir pour délivrer ses enfants soumis à une domination étrangère. Au cours de la guerre de 1914—1918, les pertes subies par les Roumains ont été proportionnellement plus élevées que chez les autres belligérants et, si l'on excepte les Slovaques, ce sont les Roumains de Transylvanie qui ont enduré le servitude politique la plus longue et la plus insupportable.

Nous abordons ainsi le domaine des discussions historiques où, d'emblée, deux constatations s'imposent comme des vérités confirmées par les études objectives: 1. Au moment où apparaissent les premières sources médiévales relatives à la Transylvanie, les Roumains occupent déjà les mêmes territoires qu'aujourd'hui, et 2. l'ancienneté de l'élément roumain en Transylvanie est un fait connu de tous les savants anciens (Antonio Bonfini, Francesco della Valle, Giovanni Botero, l'Abbé Ruggiero).

Cette base historique justifie pleinement la constitution de l'Etat roumain unitaire. En effet, même si l'on devait prendre en considération les affirmations, erronées à notre avis, de certains savants qui placent vers la fin du IX-ème siècle une immigration roumaine venue du sud vers les Carpathes de Transylvanie, les Roumains peuvent cependant revendiquer le droit du premier occupant. Mais nombreux sont les motifs qui rendent invraisemblable une immigration venue du sud, aussi bien au IX-ème siècle

que plus tard. Elle contredirait les informations certaines de l'histoire, car le vigoureux empire bulgare qui au début du IX-ème siècle étendit ses frontières sur la rive droite du Danube, très loin vers l'ouest, n'aurait eu aucun intérêt à laisser une fraction aussi importante de sa population tra-. verser le fleuve que surveillaient des citadelles. D'autre part, il ne s'est produit en Bulgarie à la fin du IX-ème siècle, aucun événement susceptible de déterminer l'évacuation de son territoire. A cette époque, la population roumaine de Bulgarie loin d'être compacte comme par le passé était affaiblie par des migrations antérieures vers le sud et l'ouest. Il n'existe enfin aucun document prouvant qu'il y ait eu jusqu'au XIV-ème siècle ou plus tard, dans une région quelconque de la Transylvanie, une colonisation massive de Roumains ou même des infiltrations continues provenant du sud des Carpathes. Les premiers établissements roumains de la province n'ont pas l'aspect de colonies récentes. Jaillies des profondeurs encore inexplorées de l'histoire, elles affirment la continuité ininterrompue de l'élément roumain sur tout le territoire qu'il occupe encore aujourd'hui, L'aspect des villages roumains de Transylvanie témoigne hautement qu'il ne saurait être question ici de colonies, mais bien d'établissements conservant des traditions d'une haute antiquité. Les éléments de civilisation propres aux Roumains attestent également une origine qui se perd dans la nuit des temps et ils proviennent d'une population incontestablement autochtone. L'histoire n'enregistre aucune migration intérieure d'importance, aucun déplacement d'une certaine ampleur sur le territoire de la Transylvanie. Elle se borne à mentionner l'oeuvre continue de déboisement et de défrichement poursuivie sous la conduite de chefs propres, afin de rendre la contrée habitable. Du point de vue politique, la situation des Roumains de Transylvanie paraît être dès le début celle d'autochtones subjugués qui perdent leurs droits au fur et à mesure que le peuple conquérant étend sa domination. A partir du XV-ème siècle, les droits de propriété sont délimités et chacune des nations privilégiées veille jalousement sur les siens. Si les Roumains s'étaient infiltrés insensiblement, il n'aurait pas été nécessaire de former contre eux une union des nations privilégiées: il aurait suffi de fermer les défilés et de chasser ces étrangers importuns. Or, si les frontières ont été fermées, ce n'est pas pour endiguer la pénétration des Roumains, mais bien au contraire pour empêcher leur départ, car ils représentaient des sujets dont la contribution était indispensable à l'équilibre des finances de l'Etat.

Ces objections auxquelles on pourrait en ajouter bien d'autres, se rattachent à la controverse historique qui met aux prises les Roumains et les Hongrois, bien que le droit du premier occupant ne possède plus guère de valeur en pratique et que le caractère ethnique d'un territoire pèse plus lourd dans la balance que certaines aspirations contrecarrées par des réalités impitoyables. Mais il est certain que parmi toutes les hypothèses qui s'efforcent d'éclairer l'origine du peuple roumain, on en chercherait en vain de plus plausibles que celle de la continuité daco-romaine. A l'époque où le peuple roumain languissait sous des jougs étrangers, l'idée de cette glorieuse descendance a guidé la plume de ses écrivans et soutenu la foi de tous ceux qui rêvaient d'une renaissance politique. Le caractère latin de la langue roumaine et sa persistance sur le sol qui vit la grandeur de l'empire dace et où Trajan vint fonder une colonie romaine, sont des faits indiscutables qui autorisent les Roumains à revendiquer le titre d'autochtones sur le territoire compris entre la Mer Noire et la Tisa et à invoquer un passé deux fois millénaire.

Mais l'impérialisme hongrois oppose à ces vérités, également, le mythe de la couronne de St. Etienne, c'est-à-dire d'un empire magyar dont les frontières auraient été fixées, dès le règne du premier roi de Hongrie, sur les cimes des Carpathes orientales. Or, rien ne vient confirmer de pareilles allégations. Aucun document n'est là pour prouver que le roi Etienne ait réussi à étendre sa domination au-delà des monts qui bordent à l'est la plaine hongroise. L'historiographie hongroise elle-même montre que les luttes entreprises contre les Cumans à la fin du XI-ème siècle ne prennent fin qu'au milieu du XIII-ème siècle, lors de l'invasion des Tatars et que les rois de Hongrie n'ont donc pu étendre leur domination sur la Transylvanie que par étapes dont la dernière est postérieure à l'établissement des Saxons et des Sicules. Ce sont les Saxons en effet, ou plus exactement les colons allemands qui ont créé les conditions qui devaient rendre possible la conquête de la Transylvanie par les Hongrois. Les Sicules, venus à la suite des Saxons, se sont superposés à une ancienne couche de population roumaine, mais n'ont jamais constitué un facteur de civilisation justifiant leur présence. D'ailleurs ce processus par lequel les Hongrois se sont rendus maîtres de la Transylvanie loin de s'être achevé à l'époque du roi Etienne se prolonge jusqu'à l'époque où les trois "nations" privilégiées, les Hongrois, les Sicules et les Saxons, concluent l'Union (1438) qui devait leur permettre d'exclure du bénéfice de ses droits naturels la quatrième nation, celle des Roumains, qui leur était encore supérieure en nombre.

La critique historique a détruit deux des fondements sur lesquels repose le mythe de "la couronne de Saint Etienne". Ce fameux symbole des tendances impérialistes de la royauté hongroise n'a rien de commun avec la couronne offerte par le pape Sylvestre II au roi Etienne de Hongrie. Il est de date plus récente et de provenance byzantine. D'ailleurs, ce n'est pas davantage au premier roi des Magyars qu'est due l'idée d'un empire englobant des peuples de races et de langues diverses. Les directives qui lui sont attribuées à ce sujet sont un produit apocryphe des périodes ultérieures.

28

Enfin, c'est un fait bien connu que la Transylvanie n'a fait partie intégrante du royaume de St. Etienne que pendant un temps relativement court. Les documents prouvent en effet que l'autorité du roi de Hongrie ne s'est imposée effectivement qu'au XIV-ème siècle et que même alors la Transylvanie a conservé son individualité et ne s'est jamais unie à la Hongrie au point de perdre son caractère de pays distinct. Au contraire, pendant tout le XIV-ème siècle et jusqu'en 1526, elle conserve une certaine autonomie territoriale et administrative. Il était donc naturel qu'après l'effondrement de l'Etat hongrois le voïvode de Transilvanie manifestât ces tendances séparatistes permanentes en fondant un Etat indépendant, une principauté qui devait durer jusqu'à la fin du XVII-ème siècle. Mais aucun des princes de Transylvanie, depuis Zapolya jusqu'au dernier Apaffy, n'a jamais consenti à reconnaître la suzeraineté de la couronne de St. Etienne. Ils allèrent même jusqu'à briser les liens politiques et religieux qui les unissaient à cette dernière pour se rattacher à la zone turco-danubienne. Les Habsbourg qui ont écarté le dernier prince hongrois ont agi dans le même sens. Bien que l'empereur Léopold en sa qualité de roi de Hongrie fût le suzerain de presque toutes les possessions détenues pendant un siècle et demi par les Turcs, il a maintenu la séparation politique de la province que Marie-Thérèse accentua encore en élevant la Transylvanie au rang de Grande Principauté. La tentative d'union du printemps de 1848 souleva les véhémentes protestations des Saxons de Transylvanie ainsi que celles des Roumains qui, à peine émancipés des chaînes du servage, réussissaient pour la première fois à exprimer leur volonté. Il ne reste donc en dernière analyse que la période qui va de 1867 à 1918 et pendant laquelle, en échange de son adhésion au dualisme austro-hongrois, le royaume de Hongrie réussit à annexer sa Transylvanie sous certaines conditions qui ne devaient jamais être remplies.

Pendant des siècles donc, le roi de Hongrie n'exerça sur la Transylvanie qu'une domination purement nominale. Faute d'effectifs hongrois suffisants, il fallut laisser la population autochtone continuer son existence patriarcale sous la conduite de ses anciens chefs. Aussi dans les premiers documents du XIII-ème siècle les Roumains apparaissent-ils comme propriétaires de terrains et de forêts. Mais, bien qu'ils fournissent un certain contingent de soldats aux comtes locaux et même au roi de Hongrie, ils ne jouissent pas des mêmes privilèges que les autres nations. Ils restent des agriculteurs et des bergers et paient au roi un impôt en nature qui était fort apprécié. Ils réussissent à s'imposer par leur nombre et par les services qu'ils rendent. Lorsque la noblesse féodale s'établit en Transylvanie, elle cherche à s'assurer le concours de ces autochtones dont elle a besoin. C'est le début d'un long esclavage qui ne devait enregistrer aucun adoucissement au cours des siècles suivants. Les Roumains sont les serfs liés

à la terre, soumis à l'avidité des nobles hongrois qui les exploitent d'une manière inhumaine. Sous la domination hongroise, la Transylvanie ne fut rien moins qu'une Terre de Chanaan. Aussi pendant des siècles, les Roumains et même les Sicules n'ont-ils jamais cessé d'émigrer vers les plaines de Valachie et de Moldavie. Au XVIII-ème siècle surtout, ce mouvement revêtit une ampleur telle que l'administration autrichienne entreprit des réformes pour adoucir le servage, en même temps qu'elle édictait des mesures sévères pour enrayer la dépopulation du pays.

D'ailleurs, à partir du XIV-ème siècle, on connaît les mouvements de population qui se sont produits sur le territoire de la Principauté de Transylvanie, surtout; ce sont des petits groupes de réfugiés serbes venus du Banat qui s'établissent auprès de Sebes et de Teius (1595) ou au nord de Cluj (1480); des Bulgares originaires des régions transdanubiennes qui se fixent à Vințul de Jos; plus tard on enregistre les tentatives de colonisation des Allemands dans la région de Sibiu (Landler, XVIII-ème siècle), des infiltrations diffuses d'Ukrainiens (Ruthènes) et de Slovaques à Satu-Mare et dans le Bihor, ou plus massives de Hongrois dans le Sălaj, le Bihor et dans la région d'Arad (XVIII-ème et XIX-ème siècles), sans compter le territoire du Banat où depuis 1720 l'administration autrichienne a poursuivi une oeuvre de colonisation systématique. De toutes ces colonies, la plus nombreuse est celle des Souabes du Banat qui, presque partout, travaillent le sol aux côtés des Roumains.

Mais entre temps, les masses roumaines gagnaient, elles aussi, en force et devenaient capables d'expansion, non seulement à l'intérieur de la Transylvanie où elles assimilaient de faibles groupes de Hongrois, mais encore dans la plaine de la Tisa où elles consolidèrent après le retrait des Turcs, les anciens établissements roumains. Dès le XVIII-ème siècle, le régime autrichien a permis la création d'écoles roumaines et ce développement d'une culture propre en provoquant chez les Roumains le réveil de la conscience nationale, marqua le début de la lutte qui, depuis deux cents ans et plus, met aux prises deux thèses dont l'une, la thèse hongroise ne peut invoquer en sa faveur que des tendances impérialistes, l'ambition de subjuguer les peuples étrangers et de les déposséder de leur nationalité et du fruit de leur labeur.

Jamais la Hongrie n'aurait pu s'affranchir de la domination ottomane si les armées autrichiennes n'avaient assumé cette mission. Si la situation créée dans le bassin danubien par le retrait des Turcs a tourné à l'avantage des Hongrois, ce n'est que grâce à l'aide que leur a accordée la monarchie des Habsbourg. Mais la longue domination ottomane a radicalement modifié les relations ethniques dans l'ancienne Hongrie. La couche peu nombreuse de la noblesse magyare et les îlots hongrois du sud ont complètement disparu. Ils ont été remolacés par de nouveaux colons serbes

puis allemands dans le Banat et la Bačka et par une population slovaque sur le bord septentrional de la plaine hongroise. Les Roumains ont conservé les mêmes territoires que par le passé, à l'exceptien du Torontal où ils ont été colonisés par les autorités autrichiennes. Si la Hongrie médiévale, loin d'être un Etat national, était déjà une mosaïque de peuples divers, ce caractère n'a fait que s'accentuer au cours du XVIII-ème et surtout du XIX-ème siècle qui vit le réveil des nationalités, préparant ainsi la crise qui devait éclater avec une redoutable violence au cours de la guerre de 1914-1918. Lorsque la monarchie austro-hongroise s'effondra, la Hongrie se trouva privée du jour au lendemain de la protection à la faveur de laquelle ses tendances impérialistes avaient pu se développer. Aussi les groupes nationaux, au nombre desquels figuraient les Roumains, ont-ils pu affirmer leur droit d'autodétermination et réaliser leur unité politique. Une nouvelle Hongrie polyglotte sera incapable de tenir tête aux peuples qu'elle a réduits à l'esclavage pendant des siècles et qu'elle vient de subjuguer de nouveau au mépris des lois les plus élémentaires de la prudence et de la modération.

### LES PROGRÈS DE LA TRANSYLVANIE SOUS LE RÉGIME ROUMAIN BCU Cluj / Central University Library Cluj

La Transylvanie s'est encadrée naturellement dans l'unité politique, ethnique et économique de la Roumanie, ce qui lui a permis de réaliser des progrès manifestes dans tous les domaines d'activité que la guerre et la révolution (1918) avaient désorganisés. Tout était à refaire et le besoin se faisait sentir d'initiatives courageuses susceptibles de jeter les bases nouvelles et solides d'un développement normal, dans cette province roumaine affaiblie par des siècles de domination étrangère.

En dehors des crédits prévus par le budget pour couvrir les dépenses courantes de l'administration, des investitions d'une importance exceptionnelle (plus de 25 milliards de lei) ont été consacrées à des créations nouvelles indispensables au progrès et à la prospérité de cette province. C'est ainsi que 1069 kilomètres de routes sont venus s'ajouter au réseau existant en 1918 afin de faciliter la circulation entre les diverses parties de la province. Des régions purement roumaines qui avaient été laissées dans l'isolement sous la domination étrangère ont été reliées au reste du pays par des voies nouvelles: Rona-Petrova (dép. de Maramures), Croica-Moigrad-Mirsid (dép. de Sălaj), Calea Lată-Tusa-Sâg (dép. de Cluj) et la chaussée qui mène de Sighet à Baia-Mare sont les réalisations les plus nouvelles que le régime roumain ait laissées en Transylvanie septentrionale. De plus, 2269 kilomètres de chaussées anciennes ont été refaites et

modernisées afin d'être accessibles aux véhicules modernes. On a construit 2348 ponts et modernisé 5182 ponts anciens.

Afin de mettre en valeur de vastes régions roumaines privées de voies ferrées et d'améliorer les communications, on a construit dans les régions les plus difficiles d'accès des voies ferrées nouvelles, dotées des installations les plus modernes, de nombreux tunnels, de viaducs, de sections électrifiées. La ligne de Chișineu—Criș—Salonta construite dès 1920 est venue compléter la voie ferrée qui reliait entre eux les centres situés dans la plaine, en bordure des monts et qui, partant de Satu-Mare, dirigeait vers le Danube en traversant Oradea, Arad et Timișoara les produits de la plaine et ceux des Monts de Transylvanie. La ligne Ilva-Mică—Vatra-Dornei relie la Transylvanie à la Bucovine et celle de Salva à Vișeu joint la région du Maramureș au bloc roumain de Năsăud. En outre l'importante voie de trafic Teiuș—Apahida a été doublée.

2. Un autre problème qui a également préoccupé les gouvernements roumains est celui de la santé de la population. L'amélioration réalisée sur ce terrain en Transylvanie est particulièrement sensible. Dans les conceptions de base comme dans les réalisations de détail, les résultats les plus heureux ont été atteints.

Avant 1918, les officiers sanitaires étaient en Transylvanie rémunérés par les arrondissements ou par les divisions administratives, aussi leur nombre était-il très réduit surtout dans le milieu rural. De même les hôpitaux, les dispensaires ruraux et les ambulances étaient à la charge des communes et les moyens réduits dont ils disposaient réduisaient le champ de leur activité.

Sous le régime roumain, le nombre des circonscriptions sanitaires s'est considérablement accru. En dehors des médecins, elles sont desservies par un personnel auxiliaire spécialisé travaillant d'après les directives du Ministère de la Santé Publique. En 1938, la Transylvanie possédait ainsi 475 circonscriptions sanitaires dont 394 rurales et 81 urbaines, 583 agents sanitaires, 2346 sages-femmes et 245 assistantes sociales.

Le nombre des médecins s'est également accru de façon très sensible, si bien qu'il y avait en 1940, 1 médecin pour 5183 habitants urbains et 1 médecin pour 6770 ruraux, ce qui représente un progrès remarquable non seulement par rapport à la situation de la Transylvanie elle même qui ne possédait en 1918 qu'un médecin pour 8.375 habitants urbains et 11.599 ruraux, mais encore par rapport à celle qui existe actuellement dans d'autres Etats.

Dans l'oeuvre d'organisation sanitaire qu'il a entreprise, l'Etat roumain a accordé une importance particulière aux hôpitaux, aux maternités et à la protection de l'enfance. De nouveaux hôpitaux ont été créés, des sections et des pavillons sont venus s'ajouter à ceux qui existaient déjà, des

dispensaires et des ambulances ont été fondés dans tous les centres importants et partout où la situation locale exigeait une action plus intense en vue de combattre les maladies et de défendre la santé publique.

On a construit de la sorte en Transylvanie 69 hôpitaux généraux ou réservés au traitement de certaines maladies et nombre d'autres établissements de même nature ont été modernisés et remis à neuf. Rien que dans les hôpitaux entretenus par l'Etat il existait 13.467 lits, alors qu'il n'y en avait que 6731 auparavant.

On a également construit 372 dispensaires nouveaux et auprès des mairies ou dans des locaux déjà existant, on en a créé 456 autres le diverses catégories, parmi lesquels ceux destinés à la puériculture détiennent un rôle important.

En même temps, l'oeuvre d'assistance sanitaire gratuite déployait une remarquable activité et distribuait des médicaments à la population nécessiteuse.

De nombreuses fontaines ont été construites, tandis que les marais étaient desséchés et assainis. On a fondé des bains populaires, et l'on a pris toutes les mesures nécesaires pour relever le niveau sanitaire de la province.

Les résultats n'ont pas tardé à se faire sentir, aussi bien en ce qui concerne la situation sanitaire de la population en général que dans le pourcentage de la mortalité qui de 26% (1909—1914) est descendu à 18% (moyenne des années 1935—40).

3. Des progrès tout aussi sensibles ont été réalisés dans le domaine de l'enseignement et de la culture: de nombreuses écoles de tous degrés et de toutes catégories ont été fondées. On a encouragé les associations culturelles et en général l'oeuvre de culture nationale.

Au cours des 22 ans qui séparent 1918 de 1940, on a construit en Transylvanie 2553 nouveaux locaux destinés à des écoles ou à des internats scolaires et 872 autres locaux ont été réparés ou modernisés. De nombreuses subventions ont été accordées aux enfants nécessiteux, on a créé 1890 cantines scolaires et chaque année des fournitures scolaires ont été distribuées gratuitement aux élèves indigents.

En 1918, il y avait en Transylvanie 3727 écoles primaires possédant 5228 salles de classe. Sur ce chiffre, 1772 écoles subventionnées par l'Etat n'avaient qu'une seule salle de classe et qu'un seul instituteur. Au cours de l'année scolaire 1935—36, fonctionnaient en Transylvanie 4456 écoles publiques et 1185 écoles confessionnelles. Les premières possédaient 9471 et les autres 2591 salles de classe, ce qui portait le nombre des écoles primaires à 5641 avec 12.332 salles de classe.

En 1918 il y avait en tout 8962 instituteurs alors qu'en 1935 ce chiffre était passé à 14.455. La Transylvanie roumaine possédait une école primaire pour 900 habitants, alors qu'avant 1918 il n'y en avait qu'une pour

1400. Sous les Hongrois il y avait une école secondaire pour \$60.000 Roumains alors que sous le régime roumain il y en avait une pour 20.000 Hongrois.

Dans ce domaine aussi les résultats ont été à la hauteur des efforts déployés et le pourcentage des habitants de la province sachant lire et écrire est aujourd'hui de 68,3% alors qu'avant 1918 il n'était que de 54,6%.

On a également fondé de nombreuses institutions supérieures de culture dans les grands centres de la Transylvanie, facilitant ainsi l'accès aux diplômes et élevant sensiblement le niveau culturel de la province.

L'activité culturelle d'ordre général a été favorisée par la création de 1296 associations, foyers ou "athénées" populaires pour lesquels 174 locaux ont été bâtis.

4. On a élevé 718 églises nouvelles dont plusieurs cathédrales, consacrées aux divers cultes autorisés. De plus 987 autres églises ont été réparées.

L'Etat a pris soin d'améliorer la situation matérielle du clergé et du personnel ecclésiastique auxiliaire dont le recrutement est soumis désormais à une rigoureuse sélection.

5. Depuis l'Union, la situation économique de la Transylvanie a enregistré un remarquable développement et les améliorations qui ont été apportées dans ce domaine se reflètent dans la situation florissante de ses habitants.

Depuis la réforme agraire par laquelle des terres ont été distribuées à 310.583 paysans transylvains, ce qui a fait passer le pourcentage de la petite propriété — celle de moins de 10 Ha — de 34,1 (avant la réforme) à 56,5% (1940), le gouvernement roumain n'a cessé de déployer une intense activité pour améliorer la situation de la classe paysanne transylvaine.

Les campagnes entreprises par le Ministère de l'Agriculture par l'intermédiaire de ses organes et par les chambres agricoles, en vue d'améliorer les cultures grâce à la distribution d'outils agricoles, de semences sélectionnées, d'arbres fruitiers, d'animaux de reproduction, de moyens de défense contre les maladies des plantes, des arbres et des animaux, ont eu comme résultat l'amélioration des produits agricoles et des races animales, la rationalisation de la culture et l'élévation du rendement à l'hectare. De 1922 à 1939, la production a été doublée.

L'assainissement des dettes agricoles pour les paysans dont les propriétés ne dépassaient pas 10 hectares a porté en Transylvanie sur une somme de 15.206.561.392 lei, alors que pour la Roumanie tout entière le total des dettes assainies de cette catégorie de débiteurs s'élevait à 37.376.797.700, soit un pourcentage de 40,63%.

On a également accordé une grande importance à l'exploitation des fo-

rêts. De nombreuses écoles d'agriculture ont été fondées et des cours d'agriculture se sont adjoints aux écoles primaires.

6. Le commerce et l'industrie ont pris eux aussi un grand essor en Transylvanie depuis l'Union.

Alors qu'en 1918 il n'y avait en Transylvanie que 37.115 entreprises commerciales et industrielles, leur nombre est passé à 96.611 en 1940 s'accroissant ainsi de 61,6%.

En 1919, la grande industrie transylvaine comprenait 1161 entreprises au capital de 1.048.468.000 de lei; elle possédait une force motrice de 264.489 chevaux-vapeur, employait un personnel de 81.589 salariés et la valeur de sa production annuelle s'élevait à 4.446.411.000 de lei. En 1937, on comptait 1691 entreprises au capital de 16.683.148.000 de lei, dotées d'une force motrice de 300.854 chevaux-vapeurs, qui employaient un personnel de 129.603 salariés et dont la production annuelle atteignait la valeur de 24.850.322.000 de lei.

Grâce au régime protectionniste instauré par l'Etat roumain en vue de favoriser l'industrie nationale, grâce aux débouchés offerts par la Roumanie aux industries transylvaines qui venaient compléter celles de l'Ancien Royaume, grâce aux possibilités d'exportation dans le proche Orient et à l'absence d'industries similaires qui auraient pu lui faire concurrence, l'industrie transylvaine a pris un essor qui n'aurait jamais été possible sous le régime austro-hongrois car elle était alors dépourvue de tous les éléments qui ont été mis à sa disposition par l'Etat roumain et des avantages que lui assure la situation générale de la Roumanie.

Le développement économique de la Transylvanie a été largement favorisé par l'aide que lui ont accordée les institutions de crédit qui à leur tour ont bénéficié de la politique financière adoptée par l'Etat roumain.

Mentionnons enfin le progrès réalisé par le mouvement coopératiste qui a contribué, lui aussi, à relever le niveau économique de la province.

7. En dehors de ces réalisations, le progrès technique des divisions administratives a été assuré par d'importantes investitions.

On a construit 563 locaux administratifs de toutes catégories et des sommes importantes ont été consacrées à des oeuvres de progrès technique et édilitaire: usines, électrification, canalisations, consolidations de terrains, construction d'abattoirs modernes, de digues, d'arènes sportives, d'aéroports, de monuments publics et de nombreuses autres réalisations de cette nature.

Dans cette oeuvre gigantesque, la population nécessiteuse n'a pas été oubliée: l'assistance sociale a été organisée et on a créé un grand nombre d'institutions charitables.

Progrès culturel, amélioration du standard de vie, peut-on souhaiter plus éloquents témoignages de ce qu'ont représenté pour la Transylvanie

ces vingt ans de liberté dans les cadres de l'Etat roumain? Mais le fait qu'il convient de souligner, c'est que tous les habitants de la province ont bénéficié dans la même mesure de cette époque de prospérité. Grâce aux possibilités nouvelles que leur offrait l'espace économique roumain, les Saxons et les Souabes ont décuplé leur patrimoine de 1918 à 1940. De même, les conditions d'existence se sont élevées dans le Pays des Sicules à un niveau qu'elles n'avaient jamais atteint, grâce à la conjoncture favorable créée par l'unité économique de la Grande Roumanie. C'est à cette cause également que doit être attribué le considérable accroissement des biens du groupe ethnique magyar, encore que ses représentants politiques aient préféré adopter une fois pour toutes l'attitude de persécutés et de dépossédés.

## L'ÉTAT ROUMAIN ET LE RÉGIME DES MINORITÉS DE LA TRANSYLVANIE

Il est un domaine particulier qui peut servir de pierre de touche aux conséquences politiques qui résultent pour la Transylvanie de son appartenance politique. C'est celui de la politique adoptée vis-à-vis des groupes ethniques allogènes. Il suffira, croyons-nous, d'un bref exposé pour montrer la situation réelle faite à ces groupes minoritaires, sous le régime roumain.

L'Etat unitaire roumain ne pouvait être conçu que sous forme d'Etat national. Mais pas un instant cette conception n'a mené à l'intolérance. A l'assemblée où ils venaient de proclamer leur union au Royaume de Roumanie, les Roumains Transylvains ont eu le mérite de formuler aussi les principes que devait adopter le nouvel Etat vis-à-vis des autres groupes ethniques de la province: "Pleine et entière liberté nationale pour tous les peuples vivant côte à côte". C'est ainsi que s'ouvre l'historique déclaration d'Alba-Iulia qui assure aux groupes ethniques allogènes, en même temps que le libre emploi de leur langue dans l'enseignement, l'administration et la justice, une représentation proportionnelle dans les corps législatifs et une large autonomie religieuse. Ces déclarations constituent un éloquent témoignage du libéralisme de cette génération transylvaine dont on chercherait en vain l'équivalent dans un autre Etat moderne.

En conséquence, les auteurs des Constitutions de 1928 et 1938 ont adopté le principe de l'égalité des droits comme base du traitement des groupes ethniques. Les différences de langues ou de confessions religieuses n'empêchent nullement l'usage des droits civils, l'admission aux fonctions publiques et l'exercice des diverses professions. On a également supprimé toutes les restrictions qui limitaient l'emploi des langues minoritaires dans

les relations commerciales ou privées, en matère de religion, de presse de publications ou de réunions politiques. En dehors de ces garanties inscrites dans la loi fondamentale de l'Etat, on a accordé aux groupes ethniques la liberté presque illimitée de cultiver leurs caractères nationaux et de fonder à leur gré des associations dans le domaine social, culturel, économique et même politique.

Il est indéniable que les minorités allogènes de Roumanie ont eu l'entière possibilité de créer les conditions nécessaires au développement de leur caractère ethnique. L'Etat n'a réservé son influence qu'en matière de législation, d'administration scolaire et la surveillance — très peu effective d'ailleurs — des cultes minoritaires.

Au cours des années qui ont précédé la guerre actuelle, on est parvenu à créer un ensemble de règles de caractère théorique ou pratique, qui devaient faciliter la mise en application des points établis par la constitution de 1923. La Loi du 4 mai 1938 établissant le commissariat général des minorités, le règlement de cette loi paru le 4 août 1938 et le Journal du Conseil des Ministres du 1 août 1938, forment les textes connus sous le nom de "Statut des Minorités" dont les dispositions dépassent de beaucoup le cadre des principes établis par le traité pour la protection des minorités. Ils contiennent en outre une série d'indications pratiques pour résoudre les différends qui s'étaient élevés entre temps. Soulignons le fait que ce "statut" a été voté en dehors de toute influence extérieure, avant la tension européenne et l'ouverture de la crise tchéco-slovaque, et que toutes les mesures prises ont été soumises à un examen minutieux, après consultation préalable des représentants des principales minorités de Roumanie.

L'importance de ce statut ne consiste d'ailleurs pas dans sa nouveauté ou dans l'accroissement des libertés accordées par l'Etat roumain aux groupes allogènes. Elle réside surtout dans la fixation précise de ces libertés, dans la codification de pratiques adoptées dès le début par la Roumanie et, mais seulement pour une faible mesure, dans la reconnaissance de droits nouveaux, garantie essentielle de l'existence nationale des groupes ethniques étrangers. La création d'un organisme permanent dont le but est de veiller au maintien de rapports normaux entre les Roumains et les minorités nous permet d'affirmer que l'on a fait un grand pas vers un régime unitaire et stable se basant sur des dispositions précises et doté d'un organe de contrôle également chargé de la protection légale des groupes ethniques.

Les minorités ethniques ont eu, par suite, toute liberté pour employer leur langue maternelle dans leurs relations particulières, dans la presse, le commerce, les réunions et les assemblées. Le Décret I du "Conseil Dirigeant" avait mis en vigueur en Transylvanie l'ancienne loi des nationalités de Hongrie dont on sait que les dispositions n'avaient jamais été

appliquées. Le Statut de 1938 prit une série de mesures précises: il accordait aux minorités ethniques le droit d'employer leur langue dans les assemblées des conseils communaux et dans les pétitions adressées aux autorités, obligeant ces dernières à écrire tous les noms de famille dans leur forme originale. De plus, dans les communes possédant une population minoritaire appréciable, le maire ou son adjoint devait être choisi parmi les minoritaires, et les fonctionnaires de cette commune devaient connaître la langue minoritaire respective. En ce qui concerne les rapports des individus avec les organes de la justice, on a reconnu aux groupes ethniques le droit de se défendre dans leur langue et d'être assistés par des interprètes mis à leur disposition par les instances. Dans les communes peuplées de minoritaires, l'Etat exige des employés de la Justice de paix la connaissance de la langue respective. En ce qui concerne la Presse qui a toujours joui des libertés les plus larges, l'Etat reconnaît aux groupes ethniques le droit d'avoir des publications propres et d'employer les noms géographiques dans leur langue.

Dans le domaine économique, les groupes ethniques allogènes ont eu toute la latitude nécessaire pour s'organiser à leur gré. Il est indéniable que cette liberté a permis à certains d'entre eux de réaliser des progrès inespérés. Les garanties accordées par l'Etat aux minorités ont soustrait les droits et le patrimoine de ces dernières à toutes les atteintes. Les minoritaires ont eu le droit d'exercer les professions les plus diverses dans les mêmes conditions que les Roumains. Leurs banques et leurs coopératives se sont développées dans des conditions analogues à celles des entreprises roumaines et ils ont eu le droit de rédiger dans leur langue respective les enseignes et les raisons sociales de leurs établissements. Dans les régions où la population parlait une autre langue que celle de l'Etat, on a garanti la "représentation des minorités historiques" dans les bourses du travail et les chambres d'agriculture, de commerce et d'industrie. Les Hongrois et les autres minorités possédaient déjà ces droits avant la promulgation du Statut. Les chambres de Commerce en particulier ont toujours été constituées par une entente amiable. La moitié de leurs membres étaient des minoritaires et leurs anciens fonctionnaires ont été maintenus. Pendant des années, l'Union Générale des Industriels a eu pour secrétaire un Hongrois. L'Etat, cédant aux sollicitations qui lui ont été faites, a accordé une pleine liberté de fonctionnement à la "Société hongroise d'Agriculture". Ajoutons que pendant les deux ans d'existence du commissariat et du ministère des minorités aucune plainte sérieuse n'est venue signaler d'immixtions illicites dans la vie économique de l'un des groupes ethniques allogènes, ou de tentatives dirigées contre leur patrimoine économique.

Le régime des Cultes établi en Roumanie par la Constitution de 1928 proclame la liberté de conscience la plus absolue et l'Etat garantit par

conséquent à tous les cultes la liberté et la protection, dans la mesure où leur exercice ne trouble pas l'ordre public et où ils respectent les bonnes moeurs et les lois organiques de l'Etat. La loi des cultes votée en 1928 accorde une pleine autonomie aux églises et se réserve seulement le droit de surveiller les manifestations extérieures du culte. A la faveur de ces dispositions légales, tous les cultes minoritaires ont ajusté leurs statuts d'organisation aux conditions nouvelles. Le Concordat signé en 1927 avec le Saint-Siège a définitivement réglementé la situation du culte catholique en Roumanie, des lois spéciales ont reconnu le statut de l'évêché hongrois réformé dont le siège est à Oradea et celui de la superintendance luthérienne hongroise ayant comme résidence Arad. En même temps les groupes de luthériens allemands dispersés dans toute la province reconnaissaient l'autorité de l'évêché saxon de Sibiu. Ces faits mettent en évidence l'esprit qui a animé la politique religieuse des dirigeants roumains. Encore qu'il ait été parfois soucieux de faire respecter des attributions qui ne dépassaient en rien le droit de surveillance reconnu dans tout Etat moderne à l'autorité politique, le régime roumain a permis aux églises minoritaires de se réorganiser afin de mieux remplir la fonction nouvelle qu'elles avaient assumée: celle de protectrice des nationalités respectives. Aussi la séparation entre les luthériens allemands et hongrois a-t-elle pu s'effectuer sans aucune ingérence de la part de l'Etat et avec son approbation tacite: 23 communautés hongroises ont acquis de la sorte une pleine autonomie.

Au cours de ces vingt ans d'existence dans les cadres de la Grande Roumanie, aucun conflit ne s'est élevé entre le geuvernement et les églises minoritaires. Les mémoires adressés au printemps de 1938 par les trois évêques magyars au gouvernement roumain en vue d'une pacification sur de larges bases ne contiennent rien qui permette de déduire une hostilité de l'Etat vis-à-vis des églises hongroises. Le gouvernement roumain a d'ailleurs satisfait presque toutes les demandes qui lui ont été faites à cette occasion et, par le Statut de 1938, il a accordé une autonomie plus large que jamais aux cultes minoritaires.

Ces efforts de l'Etat pour satisfaire les revendications justifiées des groupes ethniques allogènes sont également sensibles dans le domaine de l'enseignement. Au lendemain de l'Union avec le Royaume de Roumanie, tout le réseau des écoles transylvaines a été modifié en vertu de la loi hongroise sur les nationalités, mise en application par le "Conseil Dirigeant Roumain". Alors que la politique scolaire du régime antérieur n'admettait dans les écoles de l'Etat qu'une seule langue: le hongrois, le régime roumain, appliquant le principe d'une juste répartition a accordé à chacun des groupes ethniques des écoles où l'enseignement serait donné dans les langues respectives et dont le nombre devait être proportionnel à

leur importance numérique. Ainsi, en dehors des 1938 écoles primaires roumaines d'Etat, 600 écoles hongroises ont été inaugurées sur-le-champ, à côté de 89 allemandes et de 71 serbes, ukrainiennes et slovaques. Le nombre des écoles primaires confessionnelles des minorités ethniques s'est élevé en peu de temps de 1005 à 1383, sur lesquelles 261 appartenaient aux Saxons de Transylvanie et 33 aux Souabes du Banat. Toutes les branches de l'enseignement secondaire ont enregistré des transformations analogues: c'est ainsi qu'à côté des 33 lycées d'Etat et des 7 lycées confessionnels roumains, qui portent à 40 seulement le nombre des lycées de langue roumaine, 57 lycées minoritaires ont continué à fonctionner sous forme d'écoles confessionnelles ou de sections dans les écoles d'Etat: 40 hongrois, 13 allemands et 4 israélites. Il est vrai qu'au cours des années suivantes le nombre des écoles secondaires minoritaires s'est modifié car elles ne correspondaient pas toutes à des besoins réels et nombre d'entre elles ont dû fermer leurs portes, faute d'élèves. Mais la majorité a continué à fonctionner jusqu'à l'automne de 1940.

En 1924 et 1925 l'enseignement roumain a été unifié. De nouvelles normes ont été fixées qui restreignaient dans une certaine mesure la liberté, jusqu'alors illimitée, d'ouvrir des écoles. L'article 7 de la loi de 1924 prévoit que dans les localités où se parle une autre langue que le roumain, le Ministre de l'Instruction Publique fondera des écoles primaires où l'enseignement sera donné dans la langue respective et dont le nombre sera proportionnellement le même que dans les communes roumaines. La loi de 1925 sur l'enseignement privé accorde également une grande latitude pour la création et le fonctionnement des écoles confessionnelles de Transylvanie; c'est-à-dire des écoles créées, conduites et entretenues par les églises minoritaires. L'administration et la direction des études est laissée à l'église qui subventionne l'école, le Ministère ne se réservant qu'un droit de surveillance et de contrôle.

L'examen détaillé du système scolaire établi en Roumanie pour les groupes ethniques allogènes nous entraînerait trop loin. Bornons-nous à souligner le fait que les écoles minoritaires jouissent d'une large autonomie puisque l'exécution du plan des études, le choix de la langue d'enseignement et du personnel didactique est laissé à ceux qui entretiennent l'école. Cependant le système roumain a soulevé une série d'objections qui ont été discutées par des commissions de la Société des Nations. Le statut de 1938, tenant compte des revendications des églises hongroises, accorde quelques libertés nouvelles et supprime les textes qui avaient fait l'objet de discussions. Nous nous bornerons à mentionner deux de ses dispositions les plus importantes: 1. la première qui a été développée par un décret spécial prévoit que seules les personnes légalement responsables de l'éducation des enfants (père, mère et tuteur) auront le droit de déterminer la

race à laquelle appartiennent les enfants afin de les inscrire dans une école confessionnelle ou dans une école publique; 2. la seconde disposition concerne la contribution accordée par l'Etat et par ses organes en vue d'assurer aux écoles minoritaires les moyens d'existence. Le budget de l'Etat accorde une subvention importante aux églises hongroises et allemandes afin de leur permettre de compléter les traitements du corps didactique primaire et les villes ont été obligées d'accorder aux écoles minoritaires une cote proportionnelle de l'impôt perçu pour des buts culturels.

Le système scolaire roumain est incontestablement le plus libéral de tous les régimes scolaires instaurés au cours des vingt dernières années. Dans les pays voisins, les groupes ethniques roumains sont loin d'avoir joui d'un traitement aussi favorable, bien qu'il existe avec la Yougoslavie une convention spéciale. Il suffit pour se convaincre de la justesse de nos affirmations de comparer par exemple la situation scolaire du groupe ethnique allemand en Hongrie et en Roumanie. Dans le Banat, l'enseignement allemand a été confié aux Souabes, à Sătmar, des écoles de langue allemande ont été rouvertes pour les Souabes de la région, des écoles slovaques, "crasovene" (slaves) ou serbes ont été créées dans les communes où le gouvernement hongrois n'avait autorisé que des écoles de langue hongroise; tous ces faits sont autant de preuves du libéralisme qui anime la politique scolaire de la Roumanie. Cluj / Central University Library Cluj

Observons enfin que les groupes ethniques allemand et hongrois ont lar-

Observons enfin que les groupes ethniques allemand et hongrois ont largement usé de la liberté qui leur était accordée de fonder des écoles spéciales et professionnelles, dans la mesure de leurs besoins, alors qu'avant 1918 le régime hongrois n'avait accordé aux 3 millions de Roumains qu'une seule école commerciale et qu'ils ne possédaient aucune école d'arts et métiers, d'agriculture ou d'enseignement technique.

On ne saurait comprendre la politique adoptée par la Roumanie vis-à-vis des groupements ethniques allogènes, si l'on ignore la répulsion du peuple roumain pour toute politique d'assimilation ou de dénationalisation. Le Roumain est d'un naturel tolérant et tout le contraire d'un xénophobe. Aussi chercherait-on en vain parmi les fragments de groupes allogènes de Roumanie des victimes d'un processus d'assimilation forcée, contraintes d'abandonner leur langue, leur nom et leur nationalité. On ne trouverait guère plus de renégats, car leur vil métier qui a besoin pour s'épanouir du climat de l'intolérance ne nourrit pas son homme en Roumanie. Ce trait caractéristique du peuple roumain a contribué dans une large mesure à aplanir les différends entre les nationalités. Les luttes parlementaires ne font pas exception à cêtte règle générale. Les gouvernements roumains profitant de l'écrasante supériorité numérique de l'élément national que renforce encore une répartition territoriale exceptionnellement favorable, n'ont jamais eu à se préoccuper de constituer des majorités artificielles au

détriment des groupes ethniques allogènes. Les partis politiques de ces derniers ont pu s'organiser et se développer librement et il leur a été permis de représenter dans son entier le groupe auquel ils appartiennent. L'Etat roumain est resté fidèle à cette ligne de conduite dans ses relations avec les formations politiques de toutes ses minorités.

### LA CONFIGURATION ETHNIQUE DE LA TRANSYLVANIE APRÈS L'ACTE DE VIENNE DU 30 AOÛT 1940

Par l'Acte de Vienne du 30 août 1940, la Transylvanie scindée en deux moitiés par une ligne horizontale allant de Salonta au nord de Brașov, a perdu l'unité géographique, politique et économique qui la caractérisait jusqu'à ce jour. Quant à sa physionomie ethnique, elle a subi, elle aussi, des transformations profondes à la suite du regroupement politique des régions du nord de la Transylvanie.

D'après les données du recensement de 1930, le total de la population cédée s'élève à 2.385.937 habitants dont 1.171.534 Roumains (49,1%), Hongrois 910.692 (38,1%), Allemands 68.264 (2,9%), Ukrainiens 24.106 (1%), Tchéco-Slovaques 18.527 (0,8%), Juifs 138.763 (5,9%), Tziganes 46.038 (1,9%), nationalités diverses 8.019 (0,030%), Cluj

Dans la partie restée à la Roumanie, le total de la population est de 3.162.426 habitants sur lesquels 2.036.346 sont Roumains (64.4%), 442.584 Hongrois (14%), 475.588 Allemands (15%), 5.507 Ukrainiens (0.2%), 28.559 Tchéco-Slovaques (0.9%), 39.936 Juifs (1.3%), 62.118 Tziganes (2%), et 71.986 de nationalités diverses (2.2%).

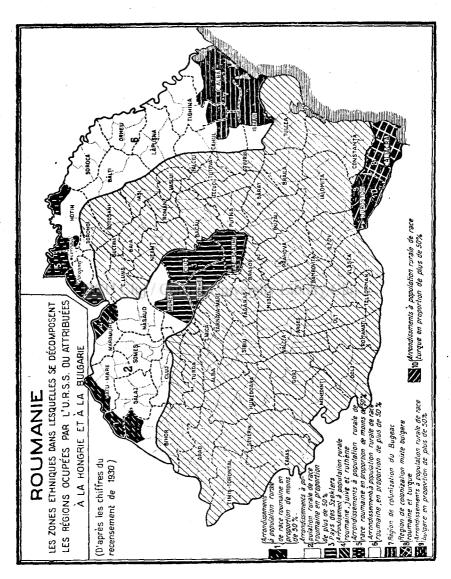
Le tableau ci-dessous présente en détail les données statistiques concernant le territoire cédé et celui qui est resté à la Roumanie.

Si l'on examine de près ce tableau, la première constatation qui s'impose c'est que les Roumains constituent la majorité de la population dans chacune des deux moitiés de la Transylvanie. La prédominance de l'élément roumain dans toute la province est si nette que, quelle que soit la frontière que l'on s'efforce de tracer pour relier les Sicules et les autres Hongrois de Transylvanie, on ne saurait éliminer la majorité roumaine, pas plus dans l'ensemble du territoire délimité que dans chacune de ses divisions géographiques ou administratives. En effet, sur les 6 départements cédés en entier à la Hongrie, 5 d'entre eux (Năsăud, Sălaj, Somes, Maramureș et Satu-Mare) possèdent une majorité roumaine incontestée et un seul une majorité hongroise (Ciuc). Des 5 départements attribués en partie aux Hongrois, 3 ont des majorités roumaines (Bihor, Cluj, Mureș) et deux seulement des majorités hongroises (Treiscaune, Odorhei).

l	_
ł	LA ]
١	r Frai
l	ŏ
ſ	Ę
ı	Ħ
ł	>
ı	Ξ
l	9
	_
l	띪
١	_
l	>
١	H
۱	χí
١	2
١	S
ĺ	ĭ
	<
Į	≥
١	1
١	(Ŧ)
l	ã
1	Æ
ļ	ž
ı	E
۱	_
	ÌΉ
1	×
l	Ħ
ſ	品
١	Ż,
1	R
1	Ξ
	臣
1	7
-1	H
١	Ĕ
١	POPULATION DE LA TRANSYLVANIE D'APRÈS LE RECENSEMENT DE 1930
ı	93
1	0
-1	

				SILVIU	DRAGOMIK
Odorhei	Timiş Arad Arad  Turda  Turda  Alba  Sibiu  Făgăraş  Brasov  Trei Scaune  en partie	Population conservée par département  Județul Caraș entier  Severin	Population Cédée, par département Județul Năsăud entier Sălaj	Population cédée <sup>0</sup> / <sub>0</sub> Population conservée <sup>0</sup> / <sub>0</sub>	Population totale 0/0
9.195 147.094 146.984 20.109 83.235 204.770	499,448 423,649 332,118 183,282 212,749 194,619 86,039 168,125 10,500	200,929	144.131 343.347 219.355 161.375 294.875 251.756 305.548 269.437 145.806 121.087 125.622 2.88 1.010	2 385,987 100.0 3.162,426 100.0	
80.466 66.037 17.227 64.996 177.793	188.020 258.239 272.283 136.315 173.401 120.738 67.375 83.948 5.491	139.651 183 412	103,010 192,821 169,942 93,207 178,523 139,143 136,316 115,492 20,976 5,428 16,268 16,268 138	$1.171.534$ $49.1$ $2\ 036.346$ $64.4$	Roumains 3.207.880 57.8
33 281 17.357 2.047 14.967 22,815	76.696 82.488 37.584 39.214 24.028 9.085 4.761 4.451	Cen 5.03:	7,476 107,662 33,870 11,174 74,191 86,792 150,127 121,270 120,627 111,486 104,930 2,025	910,692 38.1 442,584 140	
24.008 58.154 12 116 116	174.395 52.202 8.282 742 7 583 56 999 10.750 33.348 27	11. 25.654 23.118	I. 20,785 16,010 351 3,239 9,530 2,672 2,101 11,271 4,39 4,53 4,53 6,56	68.264 2.6 475.588 15.0	Allemands 543 825 9.8
<u> </u>	485 826 497 9 78 40 6 141	3.357	54 774 93 19.230 3.020 276 485 76 16 16	24.100 1.0 1.507 0.2	1 _
119 217 217 16 100	3.514 11.790 1.012 179 211 187 21 309	7.328 3.254	53 5.901 53 555 555 548 11.062 19.2 54 17 119	18.527 0.8 28.259 0.9	Tchéco- slovaques 46.786 0.8
1.579 1.054 113 113 1.120 1,562	8.485 9.048 4.662 2.224 2.995 1.40 442 2.438 2.438	603   2 160	6.339 13.380 10.546 23.828 23.967 16.043 20.420 9.846 2.383 1.245 707	138 763 5 8 39.936 1.3	Juifs   178.699   3.2
7.407 3.790 702 1,952 2,125	7.042 5.883 5.128 4.176 3.762 4.961 2.513 1.997 5.18	5,556 5.321	5.893 6.100 3.767 485 3.521 5.917 3.881 10.603 933 2.347 2.411 166 14	46.038 1.9 63.118 2.0	'
228 372 7 60 180	40.533 3.178 2.670 423 691 1.209 1.183 1.183	17.062 3,126	521 699 733 339 1.568 1.1365 1.1365 1.1366 787 378 360 4 4	8.019 0.3 71,088 2.2	Autres na. tionalités 79.107

D'après les calculs de l'Institut démographique de Roumanie basés sur des bulletins officiels presque tous publiés jusqu'à ce jour, le total de la population de la Transylvanie s'élevait le 1 janvier 1940 à 5.913.423 habitants dont 2.603.589 sont restés dans les territoires cédés. Sur ce chiffre,



les Roumains étaient représentés par 1.804.898 (50,1%), les Hongrois par 968.371 (37,2%), les Allemands par 72.108 (2,8%), les Juifs par 148.620 (5,7%), les autres nationalités par 109.592. D'après les mêmes calculs, la Transylvanie restée à la Roumanie possède 3.309.834 habitants dont

2.144.777 Roumains (64,8%), 488.679 Allemands (14,7%), 462.422 Hongrois (14%), 39.177 Juifs (1,2%), 174.779 habitants de nationalités diverses. Par conséquent, au 30 août 1940, les Roumains constituaient la majorité absolue dans les deux moitiés de la Transylvanie. Une autre constatation qui s'impose c'est que, bien que les Hongrois ne représentent que les 24,4% de la population de la province, ils n'en ont pas moins obtenu 41% du territoire et 42,6% de la population. Le troisième groupe ethnique de la Transylvanie historique (ancienne principauté de Transylvanie) celui des Allemands, est resté dans son immense majorité en territoire roumain.

Les Hongrois sont demeurés en minorité aussi dans la Transylvanie du Nord: les groupes allogènes constituent 62,8% de la population du territoire attribué à la Hongrie. Sur les 60 "plase" soumises de nouveau à la domination hongroise, 44 sont de majorité roumaine, et 16 seulement de majorité hongroise. Enfin, 1092 villages sont de majorité roumaine, 603 hongroise, 49 allemande, 11 slovaque, 3 juive et 10 ukrainienne.

Le rattachement à la Hongrie de cet îlot ethnique isolé que constitue le Pays des Sicules n'a donc pu être réalisé qu'au prix d'une grave amputation du corps ethnique roumain. Le bloc homogène des Roumains soumis de nouveau à la domination hongroise est deux fois supérieur en nombre à celui des Sicules. La population des départements du Maramures, de Năsăud, de Satu-Mare, qui réun t plus d'un demi-million de Roumains, forme un bloc plus puissant à lui seul que celui du pays des Sicules tout entier. Quant à la masse compacte formée par les 560.893 Roumains des départements du Bihor, de Cluj, du Somes et du Mures, elle est un témoignage éloquent de l'injustice dont le peuple roumain a été victime pour que les revendications impérialistes de la Hongrie pussent être satisfaites Ces blocs homogènes de Roumains communiquent en effet directement au nord-est avec la Moldavie et la Bucovine et au sud-est ils s'appuient sur les régions purement roumaines de la Transylvanie, alors que les Sicules sont voués d'ores et déjà à l'isolement le plus complet.

Ainsi, la nouvelle frontière qui va de Salonta à Bălăușeri traverse partout des masses roumaines. Des groupes compacts de Roumains vivent également au sud-ouest d'Oradea et surtout le long des vallées du Criş-Repede, du Somes et dans le bassin transylvain. De même la frontière qui de Tulghes à Pietrosu suit les cimes des Carpathes sépare un bloc homogène de Roumains dont l'unité profonde n'a jamais été atteinte ni par les vicissitudes de l'histoire, ni par les dominations étrangères.

Aussi, sous sa forme actuelle, la portion de Transylvanie attribuée à la Hongrie par l'Acte de Vienne a-t-elle l'aspect d'un poignard enfoncé jusqu'au coeur de la Roumanie. Cette mutilation est la source de mécontentements qui ne feront que croître.

# AFFAIBLISSEMENT DE L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE

La frontière horizontale établie en Transylvanie par l'Acte de Vienne a également affaibli l'organisation économique non seulement en détruisant l'unité du pays, mais en lésant gravement les intérêts de la province scindée en deux sans qu'il ait été tenu compte de sa configuration géographique.

En effet, en même temps que la partie septentrionale de la Transylvanie, la Roumanie a perdu 19,3% de son réseau de chemins de fer et 17,8% de ses routes qui ont été amputées de telle sorte qu'il existe actuellement des régions entières dont les voies de communications sont complètement

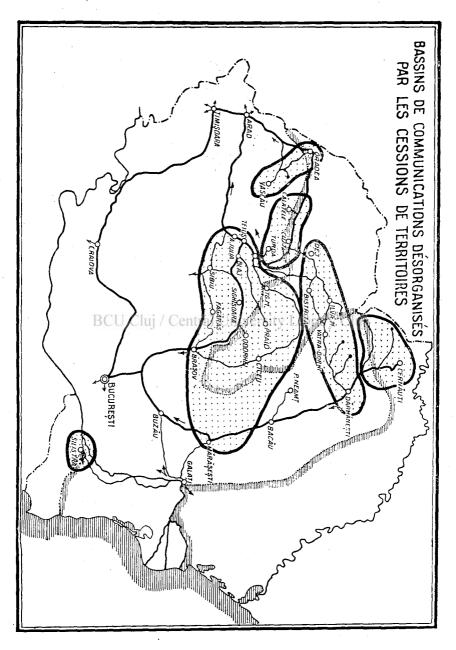
désorganisées.

Dans les Monts Apuseni, la région des Motzi était desservie par la voie ferrée Călățele—Huedin—Cluj, et la ligne Vașcău—Oradea lui permettait de s'approvisionner dans la plaine roumaine du Bihor. La nouvelle frontière est venue couper les deux lignes, créant à toute la contrée une situation particulièrement critique. La majeure partie du Pays des Motzi ne peut plus s'approvisionner que par de pauvres carrioles que n'effraient pas les sentiers à peine praticables de la montagne. Aussi les conditions de vie dans cette région sont-elles particulièrement misérables.

La région du Somes et de Năsăud habitée par un des blocs roumains les plus importants de la Transylvanie du nord, est orientée économiquement vers Cluj, la Moldavie et le sud de la Transylvanie. Elle est encore reliée à Cluj, il est vrai, mais les voies ferrées et les routes qui se dirigeaient vers le sud et l'est ont été coupées de telle sorte que toute la région se trouve aujourd'hui séparée de l'unité dans laquelle l'encadraient naturellement ses rapports économiques, sociaux et culturels. La nouvelle voie ferrée construite par Ilva-Mică pour desservir cette région a perdu son importance avant même d'avoir pu reprendre sur une vaste échelle le trafic commercial avec la Moldavie.

La nouvelle frontière a également désorganisé le réseau de communications du Pays des Sicules. Du point de vue économique, cette région est reliée au sud de la Transylvanie, à la Valachie et à la Moldavie par des voies ferrées et des routes suffisantes pour assurer le transport des voyageurs et des marchandises dans de bonnes conditions. Mais maintenant, la principale voie de communications, la ligne de chemin de fer allant de Galatzi à Răsboieni par Adjud—Ciceu—Târgul-Mureș est scindée de telle sorte que ses deux extrémités sont restées en territoire roumain. Afin de remédier à cette situation désastreuse, le gouvernement hongrois a construit entre Bistriza et Deda une nouvelle voie ferrée qui relie le Pays des Sicules à la Hongrie. Mais le grand détour que fait cette voie en rend l'emploi très coûteux, de sorte qu'elle ne facilite même pas l'échange des produits alimentaires indispensables au Pays des Sicules et qu'elle ren-

chérit beaucoup le transport des produits locaux (bois, foin, pommes, eaux minérales).



Toutes les autres voies ferrées, Blaj-Praid, Sighișoara-Vânători-Odorhei, Brașov-Gheorgheni qui reliaient le Pays des Sicules avec les régions voisines du sud, de l'est et de l'ouest ont été interrompues et les régions qu'elles desservaient ont été séparées de l'organisme économique dans lequel elles s'encadraient naturellement. Quels que soient les efforts des gouvernements hongrois pour favoriser un développement économique normal dans le Pays des Sicules ils ne réussiront pas à mettre fin à la crise qui y sévissait en permanence avant 1918 et qui n'a fait que s'aggraver. La décadence du commerce des eaux minérales de la région au cours des trois ans qui ont suivi l'annexion par les Hongrois de la Transylvanie du nord, prouve le bien-fondé de ces assertions. La consommation de ces eaux, qui sous le régime roumain avait atteint des proportions inconnues jusqu'alors, a enregistré sous la nouvelle domination hongroise une chute catastrophale, car le transport en élève le prix de revient dans une telle mesure qu'elles ne peuvent supporter la concurrence des eaux minérales de la vieille Hongrie.

D'ailleurs la perte du Pays des Sicules a eu des conséquences également défavorables pour le sud de la Transylvanie. Brașov, Sighișoara et Sibiu ont perdu l'arrière-pays qui était l'un des fondements de leur prospérité économique. Pendant des siècles ces villes ont alimenté le Pays des Sicules, aussi leur commerce et leur petite industrie ont-ils été les premiers à subir les répercussions de l'arbitrage de Vienne, car il leur est difficile de trouver d'autres débouchés. Il en est de même pour Târgu-Mures et Cluj qui, transformées en villes-frontières, ont cessé d'être l'expression authentique de la province dont elles font partie et le centre économique de vastes régions naturelles. Cluj en particulier ne peut prospérer que s'il remplit la fonction naturelle que lui impose sa position géographique dans un milieu aux ressources bien déterminées. Il remplit toutes les conditions pour jouer le rôle d'un grand centre économique capable de servir de marché d'échange entre le nord et le sud de la Transylvanie. Or, ces régions ont justement un caractère roumain très prononcé. Sur rayon de 100 km. dans toutes les directions, des blocs massifs de Roumains ont créé et soutenu grâce au produit de leur travail l'agglomération urbaine constituée par Cluj. Dans ce vaste espace, les Hongrois ne forment même pas d'îlots compacts, mais de simples établissements dispersés et de population réduite. On ne saurait donc s'étonner que Clui soit devenu dans un laps de temps relativement court le plus important des centres culturels roumains de Transylvanie, grâce à sa position centrale qui lui a permis d'assumer la direction de la vie culturelle, religieuse et politique des trois millions et demi de Roumains de la province. Alors que sous le régime hongrois la ville de Cluj était, déjà ce qu'elle est redevenue aujourd'hui, c'est-à-dire une ville de fonctionnaires dont le développement était paralysé par la nécessité où elle se trouvait d'importer des produits hongrois de la pusta et du Pays des Sicules, sous le régime roumain au

contraire, elle a réussi en moins de dix ans à doubler le chiffre de sa population, celui de ses entreprises industrielles, de ses échanges commerciaux. et le rythme accéléré de ses progrès devait en faire la grande capitale de la Transylvanie roumaine. La nouvelle frontière est venue briser cet essor, les créations roumaines ont été abandonnées ou supprimées et Clui est devenue une ville-frontière, séparée du milieu physique et économique qui lui était propre, dépouillée de sa fonction naturelle politique et culturelle et condamnée à végéter dans l'attente de jours meilleurs. Ce sort est également celui des autres villes, grandes ou petites, des régions purement roumaines de la Transylvanie: Dei, Zalău, Simleu, Somcuta, Baia Mare et Sighetul sont redevenus des foyers de magyarisation et ont cessé d'être les centres culturels des régions dont elles font partie. Mais le centre urbain transformé de la sorte en adversaire de la population rurale ne pourra plus remplir la fonction naturelle qui lui incombait et devra suivre une politique purement "coloniale" c'est-à-dire exploiter au maximum les richesses naturelles et la main d'oeuvre de ces malheureuses régions. La situation du Maramures roumain depuis septembre 1940 jusqu'à ce jour est un exemple éloquent de cet état de choses: ce département formé par les vallées de hautes montagnes, pauvre par conséquent, d'une étendue sensiblement égale à celle du Ciuc, habité par une vieille population roumaine qui prédomine numériquement, est resté isolé aux confins de la nouvelle configuration politique. Sa production agricole ne suffit même pas à couvrir 20% des besoins de la population dont les occupations principales sont l'élevage des moutons et des bovidés et le travail du bois. Afin d'améliorer ces conditions d'existence, le régime roumain avait institué une réduction de 75% sur tous les transports d'aliments destinés au Maramures et avait procuré à la main d'oeuvre de cette région du travail dans la plaine voisine de Satu-Mare, dans la vallée du Somes et surtout dans la Bucovine qui, en échange de leur travail saisonnier, fournissait aux ouvriers du Maramures les céréales dont ils avaient besoin. Le nouveau régime a non seulement suspendu ce tarif de faveur, mais il ne s'est pas fait faute d'appliquer dans cette région les restrictions imposées par la guerre. Aussi le Maramures se débat-il actuellement dans la plus noire misère. C'est que les Hongrois ne représentent que 5% de la population du département. Encore sont-ils dispersés dans la ville de Sighet et dans les centres d'exploitation des salines où ils gagnent facilement leur vie comme mineurs. Le paysan roumain, même lorsqu'il est embauché pour l'exploitation des forêts, reçoit un salaire si minime qu'il ne lui permet pas de faire les provisions nécessaires à la subsistance de sa famille. Le pourrait-il d'ailleurs qu'il se heurterait à l'impossibilité de les transporter. La coopérative hongroise "Hangya" qui exerce une sorte de monopole du commerce dans tous les villages roumains du Maramures, vend des articles dont le paysan roumain n'a aucun besoin et contribue à bon escient à son appauvrissement afin de le contraindre à s'expatrier.

Le fonctionnement normal de l'économie transylvaine a donc été violemment éprouvé par l'amputation de la province. Les pertes les plus lourdes ont été subies par l'élevage, source fondamentale de la prospérité de cette région tout entière. Les bergers roumains qui oscillent périodiquement entre la montagne et la plaine n'ont plus accès aux pâturages de Pays des Sicules qu'ils étaient seuls à exploiter depuis les temps les plus reculés. Ils ne pourront en retrouver l'équivalent dans les montagnes de la Transylvanie méridionale, dont les pâturages d'été de faible étendue sont notoirement insuffisants à entretenir le contingent normal de moutons de la province. Le même recul se fera sentir dans l'élevage des bêtes à cornes, dont la rentabilité n'est maintenue provisoirement que grâce à la situation exceptionnelle créée par la guerre. Mais il est évident que l'exportation des animaux de boucherie du Pays des Sicules vers l'occident et la Mer Adriatique sera considérablement entravé par la cherté du transport. Ce danger menace dans une égale mesure les Roumains des départements du Mures, de Cluj, de Năsăud et de Sălaj. Une crise analogue attend la petite industrie du bois des départements roumains de la Transylvanie du nord, Maramures, Satu-Mare et Năsăud et de la région des Sicules qui ont perdu les débouchés que leur offraient les plaines de Valachie et de Moldavie ainsi qu'une grande partie de la Transylvanie. L'exploitation intensive entreprise à un rythme accéléré par le gouvernement hongrois dans les forêts de sapins qui lui ont été attribuées par l'arbitrage de Vienne, est dictée par des considérations d'ordre politique et ne manquera pas d'avoir les plus graves conséquences pour l'avenir économique de la Transylvanie.

Le prix du bois façonné dans la région des Sicules est considérablement renchéri par suite des grandes distances auxquelles il doit être transporté. Les ports du Danube inférieur et de la Mer Noire lui sont désormais inaccessibles et le flottage sur le Mures lui est interdit depuis que le cours supérieur du fleuve a été détaché de l'unité économique de la Transylvanie.

La mise en valeur des gisements de méthane du bassin transylvain a ouvert de larges perspectives au développement des industries qui peuvent s'alimenter à cette source d'énergie dont le prix est très bas. Les centres industriels de Turda, de Târnaveni (Dicio Sân-Mărtin) et de Târgul Mureș doivent leur prospérité aux diverses fabriques créées sur le réseau de distribution du méthane. Or, depuis l'Acte de Vienne, elles sont toutes situées dans le voisinage immédiat de la frontière ce qui, de part et d'autre, entrave considérablement leur essor. La vie économique de cette zone du bassin transylvain est donc complètement paralysée par sa

situation excentrique et par l'absence des voies de communication encore aggravée du fait que la frontière a coupé en plusieurs tronçons les voies existantes.

## LE PARTAGE DE LA TRANSYLVANIE CONTREDIT LA LOGIQUE DE L'HISTOIRE

Le partage de la Transylvanie contredit d'ailleurs également la logique de l'histoire. Aucune formation politique ne s'est jamais appuyée en Transylvanie sur un axe horizontal qui semble défier la direction imprimée par la nature aux cours d'eau, aux collines, aux chemins. Les Romains ont tenu compte de la configuration physique du terrain et le tracé de leurs "limes" coïncidait à peu près avec les bornes du territoire ethnique des Roumains. Pendant tout le Moyen Age, les voïvodes transylvains ont manifesté des tendances séparatistes reprises par les princes de Transylvanie sous la domination turque puis sous celle des Habsbourg qui de 1692 à 1867 furent les suzerains de la principauté.

Dans le nord de la Transylvanie, les Roumains ont toujours constitué la population autochtone. Les documents du XIV-ème et surtout du XV-ème siccle qui mentionnent si fréquemment ces régions nous permettent de suivre dans leurs moindres détails l'évolution des établissements humains de la région. Ils ont toujours eu un caractère roumain très prononcé qu'ils ont conservé de nos jours. En effet, ni le Maramures à l'aspect patriarcal, ni le Pays d'Oașa, ni le Lăpuș, ni le Chioar (dép. de Satu-Mare), ni les villages disséminés dans les vallées qui alimentent le Somes-Mare (Sălai), ni les régions situées à la source de ce cours d'eau (Somes et Năsăud), ni le Bassin transylvain (Cluj, Mures) n'ont été peuplées de Hongrois avant la formation de la Principauté de Transylvanie et elles l'ont encore bien moins été plus tard. Depuis les temps les plus reculés, elles n'ont jamais cessé d'être de véritables "Pays roumains". Les nobles hongrois qui s'y sont infiltrés n'ont jamais réussi à modifier la structure de cet immense bloc roumain qui a conservé intact son double caractère de peuple autochtone et latin.

#### AU LECTEUR

L'auteur ne renvoie pas à la vaste bibliographie du problème qu'il expose. Les informations, sérieusement contrôlées, trouvent une documentation précise dans ses nombreux travaux, et surtout dans la Revue de Transvlvanie, qui a paru de 1934 à 1940 sous sa direction. Les données 'statistiques sont empruntées à la publication officielle sur le recensement roumain de 1930. Le tableau des progrès réalisés par la Transylvanie sous le régime roumain s'appuie de même sur les faits constatés par une enquête officielle en 1939-1940. Pour le chapitre V, l'auteur a utilisé le judicieux travail du professeur Sabin Opreanu: la Transylvanie dans le cadre de l'unité géographique de la Roumanie (Bucarest 1940, en allemand); pour le chapitre sur la désorganisation des transports, il a pris pour guide l'étude substantielle de M. Popa-Veres: Nos cessions territoriales de 1940; \la désorganisation de l'économie des transports (dans la revue Geopolitica, I, Buc. 1941, pp. 50—58), ainsi que sa carte.

Nous devons la plus grande partie des cartes et des graphiques à l'institut central de statistique (Bucarest), à qui nous adressons ici nos plus

nifs remerciements.

Sibiu. Décembre 1943.

SILVIII DRAGOMIR

Professeur à l'Université de Cluj-Sibiu Membre de l'Académie Roumaine

Prière de rectifier à la page 35 et 37. Il faut lire: les auteurs des Constitutions de 1923 et 1928; la Constitution de 1923.

BCU Cluj / Central University Library Cluj

